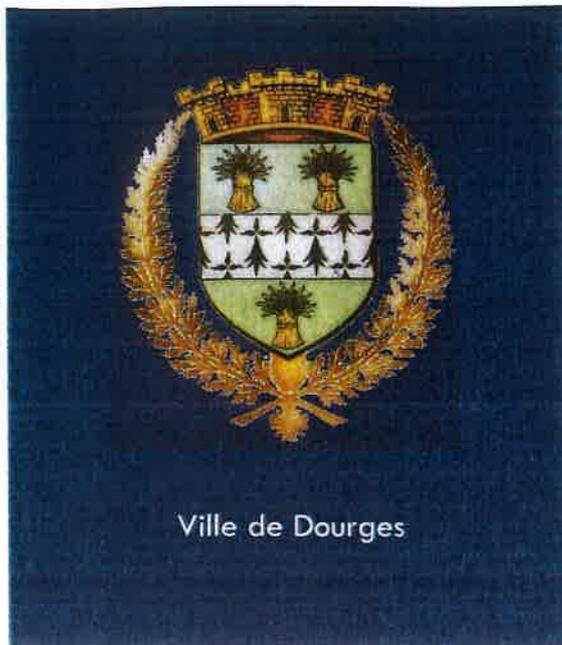


VU POUR ÊTRE ANNEXÉ
A LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU...17 DECEMBRE 2024.....

LE MAIRE,



Ville de Dourges

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL - PEDT 2024- 2027

Accueil de Loisirs de la Ville de Dourges –
Plan Mercredi



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ALLOCATIONS
FAMILIALES

**Caf
d'Arras**



REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20241217-DEL09171220

LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE - PEDT

SOMMAIRE

1. PREAMBULE

Mot des élu (e) s

page 3 et 4

Les acteurs du projet éducatif territorial

page 5

2. CONTEXTE

2.1 La situation géographique

page 6

2.2 La population : sur l'évolution de la population « jeune » et composition des familles

page 7-8

2.3 La vie associative

page 9

2.4 Les services municipaux (vie scolaire et jeunesse) culturels

page 10-11

2.5 Les installations sportives + parcs et jardins

page 11-14

3. LES OFFRES DE LA PETITE ENFANCE A LA JEUNESSE

3.1 La petite enfance de 0 à 3 ans – multi-accueil les Coccinelles

page 14-15

3.2 Les écoles et les offres municipales sur le temps scolaire (2ans 1/2 à 11 ans)

3.2.1 Présentation des écoles

page 15-16

3.2.2 Participations de la ville à la vie scolaire

page 17-24

3.2.3 Les activités extra-scolaires

page 24-28

4. L'ORGANISATION DES TEMPS PERISCOLAIRES (2 ans ½ - 12 ans) ET EXTRASCOLAIRES (2 ans ½ - 17 ans)

4.1 Organisation hebdomadaire

page 29-30

4.2 Enjeux éducatifs

page 30-31

4.3 Tarification

page 32-33

4.4 L'évaluation du projet 2024 – 2027

Le comité de pilotage

page 33 -34

Le comité technique

page 34

L'évaluation

page 35

Les annexes

Annexe 1 : ALSH du mercredi – lien projet éducatif – projet pédagogique

page 36-63

LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE - PEDT

1. PREAMBULE (MOTS DES ELU (E) S)

Le nouveau projet éducatif de territoire de la Ville, le 2^{ème}, souligne son ambition éducative forte et valorise l'engagement communal pour sa mise en œuvre. Il s'inscrit dans une continuité avec le projet précédent et dans un engagement partagé fort de l'ensemble des partenaires éducatifs.

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque jeune un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Il coordonne et favorise les interactions avec son territoire : la communauté éducative (parents, enseignants, animateurs, ATSEM, agents du service jeunesse et vie scolaire, les différentes structures et les ressources de la ville.)

Aujourd'hui, la volonté de la ville est de dynamiser ce projet afin que ce ne soit pas seulement un écrit formel, mais qu'il soit aussi investi par les acteurs de terrain.

Les objectifs de ces trois années à venir vont s'articuler autour de 3 grands axes : améliorer la communication avec les différents partenaires, de renforcer le partenariat avec l'Education Nationale et enfin, de travailler en transversalité avec les différents services communaux concernés.

Les enfants et les jeunes de moins 20 ans représentent 28% de la population dougeoise et les familles sont également une part importante de cette population avec 61% d'habitant-e-s de moins de 44 ans et 16% de familles monoparentales (source – chiffres Insee 2021).

Aussi, les enjeux liés à l'Education, à l'accès aux loisirs des enfants et des jeunes (sportifs, culturels, éco- citoyenneté), font l'objet d'une attention toute particulière par la Ville.

Le PEDT constitue le levier de l'ensemble des politiques éducatives municipales.

La première vocation du PEDT reste de structurer en termes de propositions éducatives de qualité (en favorisant la découverte, l'éveil, et le développement des apprentissages), les temps libérés de l'enfant en complément des temps scolaires et familiaux.

Il doit faciliter les articulations entre ces différents temps et la collaboration entre les partenaires éducatifs : parents et familles, écoles et collèges, services municipaux, associations, porteurs de projets, institutions d'accompagnement éducatif pour les enfants à besoins particuliers... pour que chaque enfant puisse se développer dans l'harmonie et trouver son épanouissement dans son parcours scolaire et son parcours individuel au travers de loisirs et d'expériences qui construiront sa personnalité et contribueront à son devenir de citoyen-ne averti-e et sensibilisé-e aux enjeux environnementaux, de santé et de bien-être, de respect de l'altérité et de bienveillance.



Il apparaît important de définir les axes du socle du PEDT 2024-2027, pour cela, cinq enjeux ciblés vers les enfants et jeunes de 0 à 17 ans, de la petite enfance jusqu'à l'année de terminale, sont définis :

- Renforcer le bagage culturel des enfants et des jeunes ;
- Favoriser l'inclusion de tous les publics ;
- S'engager pour le « bien vivre ensemble » ;
- Garantir le « bien-être » ;
- Agir en faveur de la transition écologique.

Persuadée que l'enfant et le jeune n'apprennent pas qu'à l'école, au collège et au lycée, l'équipe communale souhaite favoriser l'accès de toutes et tous à des activités dans lesquelles ils auront l'occasion d'apprendre et de découvrir, seuls, avec d'autres ou avec leurs parents.

C'est en ce sens que l'ensemble des services de la ville et des partenaires du territoire travaillent, en accordant une attention particulière à chacun et en agissant pour tous, ou le développement des actions sera dirigé vers l'épanouissement des jeunes fourgeois.

Signatures

Tony Franconville, Maire de la Ville de DOURGES

Stéphanie BARLET, Adjointe déléguée aux finances et à la vie scolaire

Peggy MIJUN, Adjointe déléguée à la petite enfance et à la jeunesse



Les acteurs du projet éducatif territorial

Articulation des différents temps de l'enfant



2. CONTEXTUALISATION

2.1 La situation géographique

Dourges est une commune du Pas de Calais et appartient à la Communauté d'Agglomération Henin-Carvin CAHC. La ville de Dourges est divisée en plusieurs quartiers.

Le quartier Bruno

Le quartier est séparé du centre-ville par la ligne de chemin de fer. Au nord de ce quartier se trouve le canal de la Deûle, et au sud, la rocade minière

La vieille cité Bruno

Elle est essentiellement composée d'un parc de maisons issues du patrimoine minier et aujourd'hui géré par Maisons et Cités. Les maisons furent construites en majorité dans les années 20 afin d'accueillir l'immigration polonaise employée dans les anciennes mines de charbon.

La nouvelle cité Bruno

Ces maisons ont été construites à la fin des années 70 et elles sont surtout habitées par des couples de quadragénaires ou quinquagénaires.

Composé de quelques commerces de proximité et d'un supermarché, ce quartier s'anime grâce à divers équipements (stade de football, salles de réunion).



Le quartier du centre

Le centre-ville

Agencé autour de la place, le cœur du village se compose de maisons mitoyennes. C'est dans cette partie de la ville que nous trouvons les commerces et services de proximité.

Cité de la Napoule

Il s'agit de maisons avec une seule mitoyenneté en accession à la propriété qui ont été construites dans les années 60.

Les quartiers périphériques

Les Louises

Il s'agit essentiellement de maisons individuelles qui ont été construites vers les années 80/90.

La Bouvache

Il s'agit d'un parc locatif géré par Pas-de-Calais Habitat.

Ce sont essentiellement de petites maisons basses destinées aux personnes âgées.

Derrière les jardins

Il s'agit d'un lotissement de maisons individuelles, de logements locatifs et en accession à la propriété, construits à partir de 2013.

Les jardins de Bav

Il s'agit de maisons sans mitoyenneté construites début des années 2010.

La Malterie

Il s'agit de 32 logements de logements locatifs et en accession à la propriété, construit à partir de 2017.

Le Domaine du Parc

Il s'agit de 50 logements construits dès 2020.

Quartiers extérieurs

Hénin Beaumont (rue Aristide Briand, rue Leon Blum et route d'Hénin)

Ce quartier est particulièrement isolé car très éloigné du centre-ville. Les populations de cette zone habitent dans des enclaves à l'intérieur d'autres communes (Hénin Beaumont).

Il s'agit d'une part d'habitats miniers rachetés par des particuliers et d'autre part de maisons individuelles récentes.

Route d'Évin et Chemin de la Motte

Ce quartier est également isolé du reste de la commune.

Les populations de cette zone habitent près de la commune d'Evin Malmaison. Certains habitants ont scolarisé leurs enfants dans les communes avoisinantes par souci de proximité.

Il s'agit principalement d'un habitat fermier construit avant la dernière guerre.

2.2 La population avec chiffres Insee sur l'évolution de la population jeune – composition des familles

La ville de Dourges compte 6027 habitants (chiffres INSEE 2020).

Évolution et structure de la population en 2020

Commune de Dourges (62274)

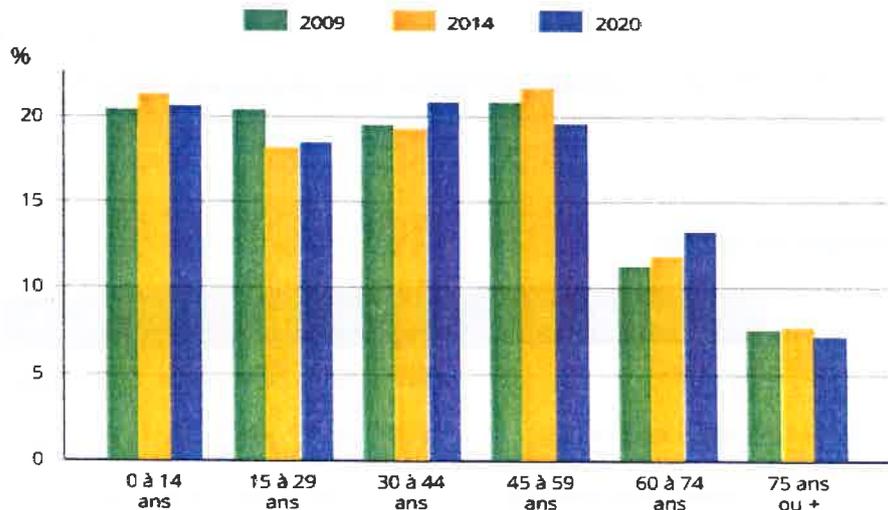
POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	5 609	100,0	5 702	100,0	5 927	100,0
0 à 14 ans	1 145	20,4	1 217	21,3	1 221	20,6
15 à 29 ans	1 144	20,4	1 037	18,2	1 095	18,5
30 à 44 ans	1 096	19,5	1 101	19,3	1 232	20,8
45 à 59 ans	1 167	20,8	1 230	21,6	1 164	19,6
60 à 74 ans	635	11,3	677	11,9	789	13,3
75 ans ou plus	423	7,5	440	7,7	427	7,2

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2020

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	318	225	70,7	75,8	66,0
6 à 10 ans	424	408	96,3	96,1	96,5
11 à 14 ans	311	303	97,5	97,5	97,5
15 à 17 ans	258	245	94,5	94,5	94,1
18 à 24 ans	447	195	43,6	45,4	41,8
25 à 29 ans	390	15	3,9	4,2	3,5
30 ans ou plus	3 611	19	0,5	0,5	0,6

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

FAM T4 - Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

Nombre d'enfants	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	1 625	100,0	1 674	100,0	1 717	100,0
Aucun enfant	684	42,1	719	43,0	709	41,3
1 enfant	376	23,1	382	22,8	414	24,1
2 enfants	344	21,2	387	23,1	389	22,7
3 enfants	174	10,7	142	8,5	150	8,7
4 enfants ou plus	47	2,9	44	2,6	56	3,2

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

FAM T3 - Composition des familles

Type de famille	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	1 625	100,0	1 674	100,0	1 717	100,0
Couples avec enfant(s)	815	50,1	817	48,8	847	49,4
Familles monoparentales	253	15,6	284	17,0	282	16,4
Hommes seuls avec enfant(s)	32	1,9	69	4,1	48	2,8
Femmes seules avec enfant(s)	221	13,6	215	12,9	233	13,6
Couples sans enfant	558	34,3	573	34,2	588	34,2

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

2.3 La vie associative

Les associations sportives

Nom de l'association	Activité
A.A.E Dourges	Football
Futsal Club Dourgeois	Football en salle
A.B.C. -Basket Ball	Basket Ball
Cyclo Club Dourgeois	Cyclisme
Dourges Association Judo 62	Judo
Karaté Club Dourgeois	Karaté
Move in Dourges	Danse
Danc'Modern	Danse
Flag Football RoadRunners	Football américain inclusif
La Pétanque Dourgeoise	Pétanque
La Boule Dourgeoise	Pétanque
La Gymnastique Volontaire	Gymnastique sénior
Pilates Dourges	Gymnastique
Musculation et Forme	Musculation
Self Défense	Self défense
Semelles au vent	Randonnées pédestres
Société de Tir	Tir à la carabine
Les Tigres volants	Badminton

Les associations culturelles et de loisirs

Nom de l'association	Activité
Tricot Club Dourgeois	Tricot
Club Maquettes et Miniatures Dourgeois	Maquette
Les Saltimbanques	Théâtre
Troup' à Dourges	Théâtre
Scrabble Dourgeois	Scrabble
Collectif Tout Arrive	Spectacle vivant
La compagnie d'Harponlieu	Théâtre
Amicale polonaise	Jumelage Dourges / Raszkow
Harmonie Municipale	Musique
Decibels chansons	Musique
Les p'tits originaux	Inclusion

Les associations des parents d'élèves

Nom de l'association	Activité
A.P.E. Bruno	Activités éducatives
A.P.E. collège Anne Frank	Activités éducatives
A.P.E. du cours polonais	Activités éducatives
A.P.E. école primaire Ferry	Activités éducatives
A.P.E. Les Palombes	Activités éducatives
Les amis de l'école publique	Activités éducatives

Les associations de citoyenneté et solidarité

Nom de l'association	Activité
ACPG/CATM/TOE (Anciens combattants)	Citoyenneté
Association Don du Sang	Solidarité
Mot'Harcelé	Solidarité
Dourges solidarité	Solidarité



REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20241217-DEL09171220

2.4 Les services municipaux + culturels

La Bibliothèque municipale Patrick Defrancq

Inaugurée le 3 octobre 2015, la Bibliothèque Patrick Defrancq a vu rapidement s'inscrire les Dougeois à ce nouvel outil culturel de notre commune.

Spacieuse, chaleureuse, à taille humaine, la bibliothèque propose un vaste éventail d'ouvrages :

- Périodiques,
- Romans,
- Bandes dessinées,
- Espace Jeunesse,
- Documentaires,
- Fonds régional,
- Fonds Pologne,
- Espace CD,
- Espace informatique.

Des animations sont proposées régulièrement : Lectures de contes, lectures-spectacles, ateliers thématiques, séances de dédicaces.

Le Service Jeunesse et Vie scolaire

- La restauration scolaire
- La garderie périscolaire
- Le centre de loisirs du mercredi
- Les centres de loisirs des Petites Vacances et Grandes vacances
- Les séjours et vacances en colonies
- Les projets en liens avec les écoles et le collège
- Le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes)

Précisions :

L'inscription de chaque activité proposée par le pôle jeunesse et vie scolaire (garderie / pause méridienne / centre du mercredi / centres de loisirs petites – grandes vacances) s'effectue sur inscription en ligne grâce au Portail Familles My Péri'school. Ce logiciel permet aux familles dougeoises et extérieures de simplifier les démarches administratives en lien avec les politiques éducatives et jeunesse, de manière dématérialisée.

L'accueil périscolaire

Un temps d'accueil échelonné est mis en place avant et après la classe. Des activités libres, encadrées et animées sont proposées aux enfants tout au long de l'année .

Chaque école dispose de son propre accueil :

- Pour le groupe scolaire Bruno (écoles maternelle et élémentaire) : L'accueil des enfants s'effectue dans la salle de jeu de l'école maternelle.
- Pour l'école maternelle « Les Palombes » : L'accueil des enfants s'effectue dans les locaux de la halte-garderie « Les coccinelles » à proximité de l'école maternelle.
- Pour l'école élémentaire Ferry : L'accueil des enfants s'effectue dans le bâtiment réservé à la garderie périscolaire et au BCD au sein de l'école.

Organisation des Temps scolaires : Nouveaux horaires

La municipalité de Dourges veut donner une dimension éducative sur les enjeux de la pause méridienne : Education au goût, activités périscolaires en lien avec les projets d'école, continuité éducative...

La ville de Dourges travaille sur l'aménagement des temps scolaires basée sur une nouvelle organisation en élargissant la pause méridienne de 15 minutes à compter du 01 septembre 2025.

Plusieurs travaux sont à l'étude au sein des services périscolaires :

- Le premier objectif est de donner du sens au « **Plan Maternelle** », dispositif mis en place par l'éducation nationale pour accompagner les enfants de toute petite et petite section (TPS / PS) au moment de la sieste, avec un accompagnement des plus petits durant ce temps éducatif, afin de garantir et contribuer à une meilleure articulation de la journée scolaire, et ainsi favoriser à l'épanouissement des enfants. Le plan d'action pour l'école maternelle a pour objectif, dans la durée, de mobiliser différents leviers essentiels : le renforcement des compétences et des savoirs de l'ensemble des acteurs ainsi que la consolidation des partenariats éducatifs avec la sphère familiale et territoriale. Il s'appuie sur le partage de pratiques pédagogiques éprouvées, dont l'efficacité dans la réduction des inégalités est corroborée par la recherche et qui fait l'objet de différents guides dont les professeurs, et les équipes pédagogiques dédiés (ATSEMS, animateurs) sont invités à prendre une part essentielle dans la continuité éducative.
- Le deuxième objectif est la mise en place de projets pédagogiques, en lien avec les projets d'école sur les temps périscolaires (garderie-pause méridienne), afin de favoriser, contribuer à l'épanouissement des enfants tout en réaffirmant la continuité éducative. Ces objectifs se traduisent par la mise en place d'ateliers sportifs (tournois collectifs, individuels, initiation de pratiques sportives), culturels, pédagogiques (lecture de contes, création d'un journal périscolaire, jeux de société), développement durable (compostage, tri des déchets, sensibilisation de la faune et de la flore de notre territoire), écocitoyenneté. Tous ces ateliers seront mis en place par période scolaire, pour permettre d'évaluer nos actions éducatives, et permettre un épanouissement des enfants optimal.

2.5 Les installations sportives, parcs et jardins

EQUIPEMENTS et SALLES DE SPORT



Stade Charles de Gaulle
Rue Salengro



Stade Edouard Lesnik
Rue Salengro



Salle Michel Briquet
Rue Hoche



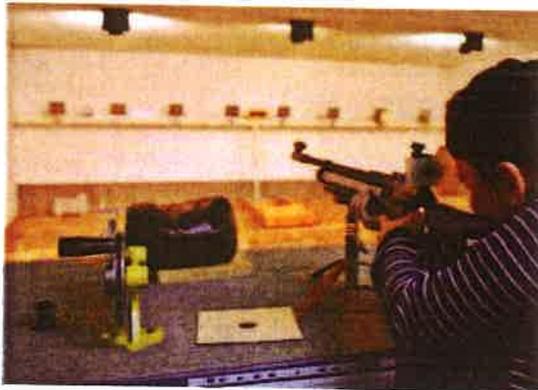
Espace Culturel et sportif « Les Palombes »
Rue Gambetta



Salle François Borowczak
Terrain de pétanque, Cité Bruno



Boulodrome Emile Flinois
Rue Salengo



Stand de tir
Place Salengro

Détails des activités sportives :

Les installations sportives permettent aux douργοis(es) de pratiquer au sein de la commune une multitude d'activités sportives, comme par exemple :

Badminton
Basketball
Danse
Escalade
Football
Futsal
Gymnastique douce
Handball
Judo
Karaté
Musculation
Pétanque
Pilate
Self-défense
Tir sportif
Volleyball

JEUX & PARCS



Parc Jean Moulin
Cité Bruno



Square des Lilas



City Park La Bouvache



Parc Boulen
Rue Jean Jaurès



Parc des Crêtes
RD 161

3 – Les offres de la Petite Enfance à la Jeunesse

3.1 – La petite enfance de 0 à 3 ans



Le multi-accueil de Dourges « les coccinelles » accueille pour sa troisième rentrée les enfants de 10 semaines à trois ans non scolarisés (voir 5 ans révolus si spécificité) ;

Auparavant Halte-garderie, ce dispositif ne correspondait plus aux familles dougeoises et aux différents types de famille d'aujourd'hui.

Le multi-accueil offre la possibilité de faire garder son enfant de façon occasionnelle ou en demi-journée ou en journée avec le repas.

Son rôle est de proposer aux jeunes parents une solution de garde permettant aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Le multi-accueil est composé d'une équipe pluridisciplinaire qui a pour mission d'accueillir tous les enfants et toutes les familles.

Pour cela la responsable et son équipe travaillent avec plusieurs partenaires : la Caisse d'Allocations Familiales (contrat PSU (Prestation de Service Unique)), la protection Maternelle et Infantile (PMI) pour l'agrément.

Afin d'accompagner au mieux les enfants, nous réalisons tout au long de l'année des projets avec différents partenaires :

- « Croc la vie » pour des repas BIO et des ateliers cuisine (l'alimentation de l'enfant)
- « Gamins exceptionnels » pour la formation et le soutien aux familles lorsque des difficultés se présentent avec un enfant (trouble de l'enfant, enfant en situation de handicap)
- Le service de la bibliothèque de la ville (langage de l'enfant)
- L'école Les Palombes et l'école Bruno pour l'action Passerelle afin de préparer la rentrée en douceur (vie de l'enfant / séparation)
- « Le Métaphone » pour les activités culturelles projet Cléa
- « Le CAMPS » pour les enfants suivis (Centre Action Médico-Sociale Précoce)
- « Le cirque du bout du monde » pour les activités motrices de l'enfant.
- Le projet RPE (Relais Petite Enfance) intercommunal (Dourges, Oignies, Courcelles-lès-Lens, Noyelles-Godault)

Le multi-accueil est un formidable espace pour l'apprentissage d'une séparation du parent en douceur, se découvrir, grandir et se préparer pour le reste de la vie.

3.2 – Les écoles et les offres municipales sur le temps scolaire (2 ans et ½ - 11 ans)

3.2.1 – Présentation des écoles

Les écoles de la commune.

La scolarité des enfants Dourgeois est assurée de la toute petite section de maternelle à la classe de 3^e au collège.



Le groupe scolaire Bruno

Composé d'une école maternelle et d'une école primaire, il accueille principalement les enfants habitant le quartier Bruno, et le quartier les jardins de bay.

Quant aux primaires les **152 enfants** sont répartis en 7 classes. (Nombre d'élèves sur la rentrée scolaire 2023-2024).



Le groupe scolaire Bruno

Quant à la maternelle, les 88 enfants sont répartis en 4 classes. (Nombre d'élèves sur la rentrée scolaire 2023-2024).



L'école maternelle Les Palombes

Située en centre-ville, l'école est composée de 5 classes pour **108 enfants**. Les enfants accueillis viennent en majorité des quartiers du centre-ville, des « Louise », de la « Bouvache », « derrière les jardins », et certains enfants des quartiers extérieurs. (Nombre d'élèves sur la rentrée scolaire 2023-2024)



L'école primaire Jules Ferry

Située dans le même quartier que l'école Les Palombes, les enfants accueillis proviennent des mêmes quartiers. L'école est composée de 11 classes et accueille **227 enfants**. (Nombre d'élèves sur la rentrée scolaire 2023-2024)



Le Collège.

Situé en périphérie de la ville, le collège accueille les jeunes Dougeois, et de la commune voisine de Noyelles-Godault. Le collège Anne Frank accueille **560 élèves**.

3.2.2 – Participation de la ville à la vie scolaire

➤ Remise des dictionnaires :

Chaque année, à la rentrée scolaire, la ville s'engage dans une démarche de continuité éducative en offrant à chaque élève de CM2 un dictionnaire. C'est près de 85 dictionnaires distribués aux élèves dougeois.

➤ Les animations spectacles (Noëli) – friandises :

Véritable moment de partage et de joie, durant la période de Noël, la Ville offre à tous les enfants et aux équipes éducatives des friandises de Noël. La ville s'inscrit dans les projets scolaires et permet aux élèves d'assister à des spectacles de fin d'année. Ce sont des spectacles qui suscitent l'imaginaire et la joie des plus petits et des plus grands.

➤ Participation des enfants aux décorations de Noël – marché de Noël :

Tous les élèves sont invités à participer aux décorations de Noël, lors du fameux marché de Noël le 1^{er} week-end de décembre. Ainsi, la semaine qui précède l'évènement municipal, le pôle vie scolaire se met au diapason et accompagne les élèves et leurs enseignants à participer à l'animation locale – un goûter est offert à l'ensemble des élèves participants à l'évènement.

➤ Action passerelle – multi-accueil / école maternelle les Palombes et Bruno

Action municipale qui vise les enfants inscrits au multi-accueil à participer à des temps d'accueil sur l'école maternelle les Palombes et l'école maternelle Bruno. Cette action partenariale entre l'Education nationale et la municipalité s'inscrit dans une ambition partagée d'intégrer les enfants âgés de 2 ans et ½ à leur futur établissement scolaire.

➤ Travail de mémoire

« *Un peuple qui ne connaît pas son histoire est condamné à la revivre* » ; c'est ainsi que la ville de Douges, soucieuse de son histoire, s'associe avec les associations des anciens combattants pour partager leurs vécus à travers des récits, des expériences vécues. Tous les ans les membres actifs des anciens combattants s'associent avec les différentes écoles pour retracer l'histoire des deux guerres (1^{ère} et 2^{nde} guerre mondiale) à travers une exposition, une visite du cimetière allemand, du site Notre Dame de Lorette, cimetière de Vimy. Un vrai moment de partage dans une démarche intergénérationnelle pour perpétuer le devoir de mémoire aux plus jeunes !

➤ Les voyages scolaires dans le cadre des projets des écoles

Différents projets de voyages scolaires (1 voyage par an) sont proposés à la Municipalité, porteuse de cette action (principal financeur dans le cadre du budget alloué pour la vie scolaire) en lien avec les projets d'école. Ces voyages de fin d'année permettent de valoriser le travail effectué toute l'année par l'ensemble de la communauté éducative et permettent à tous les élèves de participer à l'activité prévue.

➤ Conseil Municipal des Jeunes : Fonctionnement / Périodicité / Enjeux et objectifs éducatifs :

Mode de fonctionnement / Périodicité

La ville a eu à cœur de créer cette instance : École de la démocratie à l'échelon local, cette instance permet d'initier les jeunes à la vie municipale et de développer en eux les valeurs qui forment des citoyens : sens de l'intérêt général, écoute des autres, discussion collective, apprentissage des compromis.

Objectifs :

L'objectif éducatif pour les enfants est **double** :

- Permettre un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers, etc..)
- Favoriser la gestion de projets par les enfants eux-mêmes, accompagnés par l'ensemble de la communauté éducative.

A l'image d'un conseil municipal d'adultes, les jeunes élus doivent donc réfléchir, discuter, décider puis mener à bien des actions dans l'intérêt de toute la population, devenant ainsi des **acteurs de la vie de la cité**, dans le cadre des principes des valeurs républicaines.

Le CMJ remplit un triple rôle :

- **Être à l'écoute** des idées et propositions d'enfants.
- **Proposer et réaliser des projets utiles** à tous tant à l'échelle d'école, que de la commune.
- **Communiquer** directement les souhaits et observations des enfants à l'école aux membres du conseil municipal de Dourges.

Deux principes sous-tendent le CMJ : une vision intergénérationnelle de l'action publique et le souci permanent de **respecter les enfants** en assurant un fonctionnement qui doit rester ludique et convivial pour les jeunes élus, avec un **lien privilégié** avec leurs **parents** et les **enseignants référents**. Le CMJ échange et travaille avec la municipalité. Les conseillers enfants seront invités aux temps forts de la commune et aux commémorations avec pour finalité la transmission et la compréhension de la mémoire collective. Le CMJ vise l'**expression** pleine et active de la **démocratie locale** et de la **citoyenneté** pour que les enfants aient leur juste place au sein de la commune.

Attributions :

Les membres du CMJ formulent des avis et des propositions, soit à la demande des instances municipales, soit de leur propre initiative. Ils sont accompagnés par les élus en charge du CMJ pour mener à bien ces projets, dont ils rendent régulièrement compte du degré d'avancement au cours des séances plénières.

Périodicité / Durée du mandat :

Les membres du CMJ sont élus pour une durée de deux ans, non renouvelable.

Rôle des élus :

Les élus du CMJ sont les représentants de tous les enfants de leur école. Ils peuvent communiquer avec leurs camarades sur les projets en cours. Chaque élu(e) doit adopter un comportement citoyen, se montrer respectueux des autres et veiller à préserver le caractère de neutralité du CMJ.

Composition

La commune souhaite organiser cette élection au sein des écoles élémentaires publiques Ferry et Bruno de Dourges. Le CMJ est donc une assemblée qui réunira 12 enfants (6 CM1 et 6 CM2) conseillers élus de Dourges.

Élections :

Elles ont lieu au sein des écoles de la commune entre la première semaine d'octobre jusque début décembre. La mairie met à disposition tout le matériel nécessaire au bon déroulement du scrutin. La règle du vote est le suffrage direct à un tour, à bulletin secret.

Modalités / Dossier de candidature

En remplissant un dossier de candidature, l'enfant s'engage à accomplir son mandat jusqu'à son terme et à être présent aux réunions de travail et assemblées diverses. Pour être validée, la déclaration de candidature avec ses motivations doit être écrite et signée par l'enfant. Elle doit être accompagnée d'une autorisation écrite des parents ou des représentants légaux, ainsi que d'une autorisation relative à la diffusion d'images de leur enfant (photos, vidéos). Tout dossier incomplet ou remis après la date limite de dépôt des candidatures ne pourra être validé pour la campagne électorale.

Sont électeurs : Sont électeurs, l'ensemble des élèves d'âge élémentaire du cycle 3 des écoles de la commune (classes de CM1 et CM2). Sont éligibles, les enfants inscrits dans la classe de CM1. Les conseillers de la classe de CM2 ayant été élus l'année précédente. Pour être candidat le/la conseiller(e) doit faire acte de candidature, conditionnée par l'autorisation parentale, une présentation et ses motivations. Les classes de CM1 et CM2 élisent les 6 nouveaux conseillers CM1 chaque année.

Sont élus Le premier candidat élu est celui qui a obtenu le plus de voix. En cas d'égalité du nombre de voix, la priorité est donnée au candidat le plus âgé.

NB : **Démission** : En cas de déménagement, de maladie ou d'incapacité à poursuivre son mandat, l'enfant pourra démissionner que par courrier ou par mail adressé à Monsieur le Maire.

Perte de mandat : En cas de propos ou de comportements incompatibles avec l'exercice de ses fonctions, l'élus au CMJ peut perdre son mandat.

Organisation :

Les séances plénières : Au nombre de trois par an, les séances plénières sont présidées par M. le Maire ou son représentant (adjointe à la Jeunesse). Elles ont lieu à la mairie et sont publiques. Elles ont respectivement pour objet :

Première étape deuxième quinzaine de décembre : proclamation des résultats des élections et installation officielle des élu(e)s dans leur mandat.

Deuxième étape en mars : informer sur le travail, débats contradictoires et soumettre, pour validation, les projets engagés.

Troisième étape en juin : bilan et évaluation des projets qui auront été mis en œuvre, débats contradictoires, présentation des projets en cours et à engager pour l'année suivante. Le CMJ est convoqué par M. le Maire. La convocation est adressée aux conseillers municipaux par écrit et copie par mail aux parents. Le CMJ est présidé par M. le maire ou l'adjointe à la Jeunesse, en charge du CMJ. Le président ouvre la séance, dirige les débats, accorde la parole, met aux voix les propositions, proclame les résultats et prononce la clôture. Il est chargé de faire respecter le règlement.

Un compte rendu sera établi pour chaque séance plénière. Le compte rendu de la séance précédente sera distribué ou remis aux élus et envoyé par mail aux parents. Le conseil vote à main levée sur les affaires soumises. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Les présences dans la mise en œuvre de leur mandat :

Les élus participent aux projets à valider, rencontrent des élus, des acteurs sociaux, des personnes ressources, des associations. Ils peuvent visiter, sur le temps extra-scolaire selon les projets, des institutions, des entreprises ou d'autres structures. Dans la mesure de leur possibilité, les conseillers enfants seront invités à participer aux temps forts du village et aux commémorations avec la finalité de transmettre la mémoire. Ils peuvent également intervenir au conseil municipal (adultes) pour présenter un projet ou un compte rendu d'actions.

Rôle des parents :

L'implication des parents est importante pour aider les élus du CMJ dans l'exercice de leur fonction :

- Pour les accompagner dans leurs responsabilités.
- Pour contribuer aux aspects pratiques (déplacements, gestion de leur temps, etc...).

Au même titre que les enfants, ils seront informés du déroulement des activités du CMJ.

Informations complémentaires : Article Voix du Nord :

« A Dourges : le nouveau conseil municipal des jeunes installé »

En présence du maire, des adjoints et parents, douze élèves des écoles primaires Bruno et Ferry ont été installés pour former le nouveau Conseil municipal des jeunes.

Une volonté de l'équipe municipale, portée par l'adjointe à la jeunesse avec comme ambition de remettre au goût du jour le *Conseil Municipal des Jeunes avec les élèves des classes de CM1 et CM2 des écoles primaires Bruno et Ferry*. ».

Après une campagne électorale respective, organisée par les professeurs des 2 écoles, six enfants de chaque école ont été élus.

Sous la houlette de Monsieur le Maire et de son adjointe, les enfants ont pris place autour de la table du conseil. Il a été procédé à un vote pour élire symboliquement le ou la mini-maire. Après un vote serré, c'est finalement Inès Boulebdou qui a été élue pour la mandature 2022-2024.

Le maire lui a remis une écharpe avant qu'Inès la remette à chaque membre de ce conseil municipal. Les jeunes se réuniront une fois par mois. « À travers leurs affiches électorales, nous avons pu voir qu'ils étaient sensibilisés à la sécurité, l'environnement, et au sport. Les jeunes auront à gérer un budget afin de mettre en place des projets » a conclu Peggy Mijuin, adjointe à la jeunesse.



➤ **Police Municipale : JUNICODE – Permis Piéton**

Partenaire incontournable en matière de sécurité routière, la Police Municipale participe activement à la mise en place d'ateliers au sein des écoles pour sensibiliser les élèves en matière de sécurité : A pied, à vélo, la sécurité c'est l'affaire de tous ! **Toucher l'ensemble des élèves des écoles de la ville en assurant des formations sur la sécurité routière (permis piéton). Elles permettent aussi la prévention des incivilités et des violences.**

➤ **Le savoir nager :** La lutte contre les noyades et le développement de l'aisance aquatique sont des priorités de l'État en matière de prévention. Un ensemble d'actions, réglementaires et pédagogiques, a été défini pour que le plus grand nombre d'élèves apprennent à nager en sécurité. L'enseignement du « savoir-nager » et de la natation s'opère dans la perspective de la construction des compétences des programmes d'éducation physique et sportive au fil de la scolarité.

Apprendre à « savoir-nager » en sécurité à tout moment de la scolarité

L'aisance aquatique

Avec « l'aisance aquatique » un éclairage particulier est porté sur les premiers apprentissages des élèves. L'enjeu est en outre de soutenir la prise en compte des non-nageurs dans un parcours de formation au regard du principe qu'il n'est jamais ni trop tôt ni jamais trop tard pour apprendre à nager.

L'aisance aquatique en tant que première expérience positive de l'eau s'inscrit dans le parcours de formation de l'élève nageur. C'est une étape décisive pour la poursuite des apprentissages des élèves qu'il convient d'accompagner dans le respect de leurs besoins et caractéristiques. Des observables sont proposés pour permettre aux enseignants d'organiser une progressivité de ces premiers apprentissages qui se finalisent par le fait de pouvoir entrer dans l'eau, se laisser flotter, aller sous l'eau, se déplacer et en sortir.

NB : le test anciennement nommé « aisance aquatique » qui était nécessaire pour la pratique des activités nautiques en accueil collectif de mineurs est renommé **Pass nautique**, sans changer de contenu. Il s'agit de faire correspondre la désignation avec les usages et d'éviter la confusion avec la redéfinition du concept d'aisance aquatique. Les professeurs des écoles sont toujours habilités à faire passer le « Pass nautique ».

L'Attestation Scolaire du Savoir Nager (ASSN) devient Attestation du Savoir Nager en Sécurité (ASNS)

Adoptée par les 17 fédérations françaises de natation et l'éducation nationale, l'attestation scolaire du savoir-nager change de désignation afin de perdre sa restriction au cadre « scolaire » et faire apparaître explicitement sa dimension sécuritaire. Elle est désormais désignée « **attestation du savoir nager en sécurité** » (ASNS) et devient un test unique sur le plan national, permettant la continuité entre le milieu scolaire et extra-scolaire. Ainsi, les élèves pourront faire valoir une attestation obtenue en dehors du temps scolaire et signée par un personnel qualifié. De la même façon, l'attestation obtenue au cours de la séquence d'EPS pourra être prise en compte dans le milieu sportif. **Cette attestation est intégrée au livret scolaire de l'élève.**

Ce qui change dans le déroulement du test :

- Les distances à parcourir sur le ventre et le sur dos augmentent de 15 à 20m pour une distance maximale de 50m sans prise d'appui ni au fond, ni au bord.
- À la fin du parcours, est rajoutée la capacité à s'ancrer sur un élément stable pour attendre les secours.

La commune de Dourges participe pleinement par la prise en charge des transports et des entrées piscine tout au long de l'année scolaire. Une convention avec la piscine de Courrières est établie tous les ans avec la commune et une planification d'occupation est diffusée à l'ensemble des écoles de Dourges.

➤ **Le savoir rouler : Parcours sécurité routière ou Comment circuler en ville ?**

Les enjeux citoyens du Savoir Rouler à Vélo

Le Savoir Rouler à Vélo a été annoncé dans le cadre du comité interministériel de sécurité routière 2018 (mesure 10 - accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité) et du Plan Vélo et mobilités actives (mesure 4 - développement d'une culture vélo).

Cette mesure consiste à favoriser à l'apprentissage du vélo pour une pratique plus sécurisée. La généralisation du dispositif permet aux jeunes entrants au collège de maîtriser la pratique du vélo de manière autonome dans les conditions réelles de circulation. L'apprentissage du vélo trouve ainsi une place à part entière dans le continuum de sécurité routière afin que les enfants puissent acquérir une réelle autonomie à vélo pour leur entrée au collège.

Le savoir rouler à vélo est piloté par le ministère chargé des sports, en partenariat avec le ministère chargé de l'Education Nationale et de la Jeunesse, le ministère chargé de l'intérieur et le ministère chargé des transports. Les fédérations sportives au travers de leurs clubs, les associations promouvant l'usage du vélo et l'éducation à la sécurité routière, les professionnels de l'encadrement, les associations de prévention et les collectivités peuvent intervenir dans la mise en œuvre de cette mesure et contribuer à l'organisation de séances d'apprentissage.

Mise en œuvre du Savoir Rouler à Vélo

La mise en œuvre du savoir rouler à vélo doit s'inscrire dans tous les temps d'apprentissage de la vie de l'enfant :

- Dans un contexte scolaire,
- Sur le temps périscolaire,
- Ou encore dans un cadre ou extra-scolaire (en club, à l'école, au centre de loisirs, etc).

Les partenaires

Ce dispositif est piloté par le ministère chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse en partenariat avec le ministère chargé de la transition écologique et le ministère chargé de l'Intérieur (délégation à la sécurité routière). De nombreux partenaires associatifs participent à la mise en œuvre de ce projet et constituent un appui solide pour déployer le savoir rouler à vélo en milieu scolaire :

- Les associations locales ;
- La commune de Dourges...

➤ Les parcours sportifs ⇨ JO et Parcours du cœur

Ateliers sports (parcours du cœur) ponctuels et permanents

Parcours éducatif de santé

Le Parcours du Cœur Scolaire est un outil d'aide au développement du parcours éducatif de santé au sein des établissements scolaires. Il recouvre tous les niveaux scolaires, de la maternelle à l'élémentaire (cycle 3). Il structure la présentation et regroupe les dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence aux programmes scolaires.

Un Parcours du Cœur Scolaires, c'est à minima...

Un parcours d'activités physiques

- Quelques kilomètres de marche dans la campagne ou dans un espace vert urbain
- Une course d'orientation
- Du sport sur un stade
- Des activités dans un gymnase ou une salle : gymnastique, jeux de ballons collectifs, danse, zumba...
- Des ateliers variés...

Des messages de prévention

- **60 minutes** par jour d'activité physique régulière
- **5 fruits et légumes** par jour
- **0 cigarette**
- Une information aux gestes qui sauvent

➤ **Liens Médiathèque et ateliers** : La bibliothèque municipale Patrick DEFRANCO offre un espace de documentation riche de plus de 10 000 documents dont près de 3500 en secteur jeunesse, permettant aux jeunes lecteurs de disposer d'un large éventail de titres et de thématiques qui participe à l'émancipation et l'enrichissement de la pensée. Ce service public est gratuit, et reconnu par l'UNESCO dans un manifeste (l'IFLA/UNESCO 1994), proclamant la bibliothèque publique comme une force vive pour l'éducation, la culture, l'inclusion et l'information, mais aussi un agent essentiel du développement durable, de l'épanouissement individuel, de la paix et du bien-être spirituel de tous les individus. Il est accessible à tous et propose tout au long de l'année des animations, ateliers, spectacles et rencontres pour satisfaire le plus grand nombre, enfants et adultes. Il se donne également pour mission d'accueillir, dans le cadre d'un partenariat actif, les enfants scolarisés des écoles maternelles et élémentaires de la commune. La coopération avec les écoles de la commune doit être réévaluée pour la période 2024-2027.

➤ L'informatique à l'école : Sous quelle forme ? Le but et objectifs ?

La collectivité, en lien avec l'inspection de circonscription, pourra mettre en place des ateliers, de manière ponctuel, dont les sujets d'ateliers pourront être :

- L'éducation aux médias et à l'information
- L'usage raisonné et responsable des outils et des services numériques
- La protection et la sécurité sur internet

➤ Le service de restauration scolaire - Ateliers - éducation aux goûts - Saveurs - Gaspillage alimentaire - Repas thématique- Implication des usagers (parents d'élèves),
La cantine s'adapte aux enjeux d'aujourd'hui... et de demain

La commune de Dourges veille constamment à améliorer son service de restauration scolaire pour l'adapter aux enjeux d'aujourd'hui... et de demain. Au menu : équilibre alimentaire, éducation au goût, bio, circuits courts et lutte **contre le gaspillage alimentaire, autour d'un thématique « mieux-manager, moins jeter ».**



Des menus équilibrés et des produits de qualité

Le repas du midi est primordial pour l'équilibre alimentaire de l'enfant. Les menus sont donc élaborés avec la plus grande attention par une **diététicienne** de façon à respecter leurs besoins nutritionnels.

La Ville s'engage également dans une démarche de restauration scolaire **qualitative et durable**. Chaque jour, les repas sont livrés par la société Api Restauration au sein de la cantine scolaire, à partir de produits frais, de saison et issus de circuits courts. Une fois par semaine, un repas végétarien est également proposé à l'ensemble des enfants.

Des actions qui ont du goût

La Ville a à cœur de mettre en œuvre des actions visant à favoriser l'éveil au goût des enfants. En complément des animations organisées dans la cadre de la **Semaine du goût**, des **repas à thème** sont proposés chaque mois au sein de la restauration scolaire pour faire découvrir de nouvelles saveurs aux enfants.

Du bio dans les assiettes !

Fidèle à sa volonté d'offrir une alimentation saine aux enfants, la Ville a introduit des produits de qualité labellisés (label rouge, appellation d'origine contrôlée, pêche durable...) dans la confection de ses menus, dont **25% de produits issus de l'agriculture biologique** (soit plus que les 20% prévus par la réglementation en vigueur).

Des recettes pour lutter contre le gaspillage



La Ville fait de la restauration scolaire un levier pour lutter contre le **gaspillage alimentaire**. Plusieurs actions ont ainsi été mises en place. Le dispositif "**petite faim / grande faim**" permet aux enfants de choisir la quantité adaptée à leur appétit du jour ; une action qui développe également leur autonomie et leur responsabilité. Avec "**la table de partage**", lorsqu'un élève s'aperçoit qu'il a eu les yeux plus gros que le ventre, il peut déposer son fromage ou son fruit sur une table dédiée : un camarade ayant un plus grand appétit n'aura plus qu'à aller se servir. **Les biodéchets** du restaurant scolaire sont collectés pour être transformés en engrais naturel.

- Des actions menées autour de la récupération de fruits et légumes de saison sont mises en place en lien avec les garderies périscolaires et le centre du mercredi : Création d'affiches de fruits « Moches et Bons » déposés au sein de la restauration scolaire, car nous sommes persuadés que chaque fruit ou légume « moche » est aussi savoureux que leurs amis fruits et légumes beaux. L'objectif est de sensibiliser les enfants au monde de l'alimentation dès le plus jeune âge. **La relation avec l'alimentation est un apprentissage pédagogique positif chez tous les enfants durant les activités périscolaires.**

Les enfants des écoles maternelles prennent le repas au sein du restaurant scolaire « Les Palombes » à côté de la Mairie (service à table). Les enfants des écoles élémentaires sont accueillis au sein de la salle des fêtes Mairie (self-service).

Une fois par trimestre, les représentants d'élèves sont invités à déjeuner au sein de la restauration scolaire : Transparence, sensibilisation du temps méridien, autant de sujets abordés par les parents et élus pour que la pause méridienne, le temps de restauration scolaire soit l'affaire de tous !

3.2.3. LES ACTIVITES EXTRASCOLAIRES (2 ANS ½ -17 ANS)

La commune de Dourges, à travers le Projet Educatif des Accueils Collectifs de Mineurs s'inscrit dans la continuité des actions éducatives portées dans le cadre du PEDT. Ainsi différents **objectifs éducatifs** sont déclinés ainsi :

- **Accompagner les enfants / jeunes dans une démarche citoyenne et de respect pour contribuer au mieux vivre ensemble.**

Objectif 1 : S'approprier ensemble des repères communs pour bien vivre ensemble

Objectif 2 : Construire ensemble un climat de vie quotidienne positif et serein.

Objectif 3 : Encourager à la mobilité.

Objectif 4 : Les différentes équipes éducatives doivent partager et promouvoir des valeurs communes.

- **Construire des parcours éducatifs au service de l'épanouissement de l'enfant.**

Objectif 1 : Proposer un parcours éducatif sur les différents temps de l'enfance.

Objectif 2 : Construire un parcours éducatif sur le temps périscolaire.

Objectif 3 : Proposer des temps extra-scolaires pour s'amuser, se divertir, rêver,

Objectif 4 : L'Enfant au cœur du projet éducatif.

Objectif 5 : Accueillir et accompagner les enfants porteurs de handicap

Objectif 6 : Répondre aux situations liées au harcèlement et au cyberharcèlement

Objectif 7 : Accompagner les enfants transgenres

- **Valoriser le rôle éducatif des parents.**

Objectif 1 : Renforcer et entretenir la communication avec les familles.

Objectif 2 : Impliquer les parents dans la communauté éducative

Les Familles

L'accueil et les familles :

La famille est un élément clé de l'accueil de loisirs. Tout comme l'enfant, elle doit être au cœur du projet de l'accueil. Elle doit donc être prise en compte à travers tous ses besoins : être accueillie, rassurée, informée, associée. L'accueil des enfants commence par celui des parents. Les familles doivent être accueillies, informées, associées, invitées tout au long des accueils collectifs de mineurs.

L'équipe pédagogique

Les fonctions d'encadrement dans l'animation respectent la législation :

- BAFD.
- BAFA.
- BPJEPS.
- Et équivalences reconnues...

Partenaires mobilisés

- SDJES 62
- CAF du Pas-De-Calais
- Tissu associatif local
- La collectivité
- Les prestataires de loisirs extérieurs
- Les familles

Organisation des accueils collectifs de Mineurs – Centre Ados

- Petites Vacances : Hiver (février) – Pâques – Toussaint (Octobre) et Noël
Nombre d'enfants accueillis :
 - * moins de 6 ans : 300 enfants inscrits en 2023 et 2024
 - * plus de 6 ans : 400 enfants inscrits en 2023 et 2024
 - * Adolescents (11 -17 ans) : 100 enfants accueillis en 2023 et 2024
- Grands Vacances : Juillet – Août
*Nombre d'enfants accueillis :
 - * moins de 6 ans : 150 enfants accueillis en 2023 et 2024
 - * plus de 6 ans : 250 enfants accueillis en 2023 et 2024
 - * Adolescents (11-17 ans) : 60 enfants accueillis en 2023 et 2024
- Lieux d'implantation : Groupe scolaire Bruno / Ferry / Ecole Maternelle Palombes

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H00 9h00	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire
9h00 – 17h00	Temps d'animation - Restauration				
17h00- 19h00	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire

➤ Mutualisation des locaux- mutualisation du matériel avec les écoles

Les écoles font l'objet de nombreuses réflexions sur leur relation avec le quartier et les habitants, et notamment sur la mutualisation des équipements ou d'hybridation des espaces, pour intensifier les usages et optimiser les investissements. Des démarches qui doivent être anticipées et bien encadrées.

Mise en place d'une Charte d'utilisation des locaux et du matériel.

La commune de Dourges est propriétaire des bâtiments scolaires, elle en assure donc la construction, l'extension, l'entretien et l'équipement. Ces locaux sont prioritairement utilisés pour des besoins de formation initiale des enfants et peuvent servir en dehors du temps scolaire (accueils périscolaires, temps de pause méridienne, accueils de loisirs...). Un document reprenant les plans ainsi que la configuration et l'utilisation actuelle des écoles viendra compléter cette charte.

Dans le cadre de la mise en place des temps d'activités périscolaires et extrascolaires, d'autres locaux municipaux pourront également être utilisés tels que des structures culturelles, équipements sportifs...

Par ailleurs dans le cadre d'un partenariat et de passerelles possibles entre les enfants du primaire et du secondaire il pourra être envisagé via une convention d'utiliser des locaux au sein des 3 groupes scolaires, dans le cadre d'un parcours spécifique pré établi entre les acteurs concernés.

Objectifs

La charte d'utilisation aura pour objet de définir les règles sur l'utilisation partagée des locaux entre enseignants, directeurs des accueils collectifs de mineurs, animateurs, intervenants municipaux/extérieurs, ATSEM, et agents d'entretien dans le cadre de l'organisation des parcours proposés. Elle vise également à responsabiliser et engager tous les acteurs participant à la mise en œuvre de ces NAP (Nouvelles Activités Périscolaires). Ainsi tous doivent s'entendre sur une bonne utilisation des locaux en se donnant les 4 objectifs suivants :

- Fixer les règles d'utilisation des locaux,
- Responsabiliser les acteurs et les usagers,
- Permettre une mutualisation des locaux et du matériel,
- Respecter les dispositions relatives à la sécurité :

Fixer les règles d'utilisation des locaux

Utilisés sur différents temps ces locaux sont un lieu de vie commun, c'est dans cette perspective que l'utilisateur s'engage à :

- Respecter les horaires définis,
- Respecter les règles de vie habituelles de la structure (équipements, classes...),
- Veiller à la propreté du lieu utilisé,
- Remettre à sa place initiale le matériel utilisé ou déplacé,
- Respecter les affichages en place dans les salles et les parties communes,
- Respecter le plan de déplacement propre à l'école

Responsabiliser les acteurs et les usagers :

Pour un travail optimal de mutualisation des moyens, les acteurs s'engagent à veiller à l'utilisation responsable des locaux, via :

- Le respect des productions, du travail effectué sur tous les temps de l'enfant,
- Le respect du matériel propre à chaque utilisateur (bureaux, pupitres, armoires, malles...),
- La fermeture des volets et/ou rideaux si nécessaire,
- L'extinction des lumières,
- La fermeture des portes intérieures et extérieures,
- La mise en sécurité par l'activation de l'alarme.

Permettre une mutualisation des locaux et du matériel

La mise en œuvre des accueils péri et extrascolaires conduit les acteurs à utiliser des équipements dont des salles de classes mais aussi du matériel en dehors des heures où ils sont affectés à la formation initiale des élèves ; afin de faciliter leur mise en œuvre il faut donc :

- Permettre l'accès et faciliter l'utilisation de ces salles,
- Identifier le matériel des écoles par la réalisation d'un inventaire lors de la 1ère utilisation, · Favoriser l'identification des groupes constituant les temps d'activités via une signalétique / un affichage spécifique,
- Permettre l'utilisation du matériel non fongible de l'école tel que le matériel de psychomotricité sous réserve d'accord avec la direction,
- Mettre à disposition des lieux de stockage accessibles facilement et les identifier (réserves, malles, armoires...).

Respecter les dispositions relatives à la sécurité

Avant toute utilisation des locaux les directeurs des accueils de loisirs devront s'informer des règles de sécurité en vigueur de la structure concernée et des possibilités d'accéder aux équipements permettant d'alerter ou de porter les premiers secours en :

- Ayant procédé avec le Directeur de l'école ou le Responsable des structures utilisées à une visite approfondie des locaux et voies d'accès qui seront effectivement utilisés,
- Ayant constaté l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinctions (extincteurs, robinets d'incendie) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours,
- Respectant les normes d'encadrement des enfants,
- Contrôlant les entrées et les sorties des participants à ces accueils de loisirs,
- Organisant la sortie / prise en charge des enfants et/ou et en les accompagnant vers les autres temps périscolaires.

Les temps scolaires et périscolaires ne doivent pas coexister en s'ignorant, il faut donc rechercher une bonne articulation et ainsi reconnaître réciproquement les apports éducatifs complémentaires des activités scolaires et périscolaires ; Cette charte fixera le cadre général et les points de vigilance à observer dans le cadre de l'occupation et de l'utilisation des locaux, elle pourra de ce fait évoluer en fonction des besoins et attentes de chacun des acteurs concernés.

➤ Inclusion sociale :

Le handicap est une affaire de tous. Il est utile de mener une réflexion pour évaluer les contraintes de l'environnement, afin de réduire ou abolir la situation de handicap. L'accueil d'enfants en situation de handicap n'est pas une aventure mais une situation ordinaire s'inscrivant dans un projet de société solidaire et non discriminant rappelé par la **loi du 11 février 2005** : « l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ». L'accès des enfants en situation de handicap aux accueils collectifs repose sur un droit fondamental : le droit inconditionnel de tout enfant, quelle que soit la nature de son handicap, de jouer, vivre et grandir avec les autres enfants de son âge.

Une réflexion sur les représentations liées à l'accueil du handicap

Considérant que l'enfant/le jeune en situation de handicap agit dans un environnement donné, il est important de prendre conscience des responsabilités de l'organisateur au sein de cet environnement. Comment adapter son environnement pour un accueil optimal ? La situation de handicap résulte de facteurs environnementaux plus ou moins favorables à la participation et donc à l'inclusion de la personne : on parle de processus de production du handicap.

Les enjeux du territoire

Il est important que les familles puissent trouver des possibilités d'accueils de loisirs/vacances selon leur choix de vie et, si elles le souhaitent, sur leur territoire d'habitation. L'existence d'une solution d'accueil peut permettre aux parents d'accéder ou maintenir une activité professionnelle et bénéficier d'un temps de répit. L'accueil de l'enfant/du jeune lui permet **d'avoir des loisirs** entre copains, de **s'épanouir et développer des centres d'intérêt nouveaux**, d'avoir une vie sociale en dehors des temps scolaires et familiaux. S'il est situé à proximité du domicile, l'accueil de loisirs favorise, par ailleurs, le lien social de quartier. En tant qu'organisateur, ne pas avoir de sollicitations de parents ayant un enfant/jeune en situation de handicap ne peut être mis en corrélation avec l'absence de besoins. Au-delà de la loi souvent perçue comme une contrainte, la commune de Dourges s'inscrit dans une démarche d'accueil inclusif. Ces temps d'accueil d'enfants/jeunes en situation de handicap apportent une richesse humaine, une évolution des partenariats qui enrichit le réseau professionnel et favorise les passerelles entre les différents modes d'accueil : lien entre l'accueil petite enfance et la scolarisation, entre les accueils péri et extrascolaire, etc. Nous faisons tous partis du même patrimoine humain et social. La Convention internationale des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, premier instrument international juridiquement contraignant, adoptée en 2006 par l'Assemblée générale des Nations unies, ambitionne de remédier à ces privations de patrimoine humain et social.

Pour les familles confrontées au handicap de leur enfant, maintenir leur vie sociale et professionnelle est également un enjeu central. **Comment ?** En accédant, comme tous les autres parents, à des modes d'accueil adaptés aux besoins spécifiques de leur enfant, en complément de l'école ou de l'établissement spécialisé. C'est en favorisant, dès le plus jeune âge, la rencontre et le partage d'activités entre enfants handicapés et valides, dans tous les lieux de vie des enfants, que la commune de Dourges réussit durablement à changer le regard et à préparer les futures générations à une meilleure acceptation et une meilleure prise en compte du handicap dans notre société. Mais vouloir accueillir ces enfants et adolescents dans une logique d'inclusion ne s'improvise pas. Cette question peut même être source d'anxiété pour les animateurs. C'est une démarche qui se construit en se préparant, se sensibilisant et se formant à la question. C'est toute l'ambition de la commune et de ses élus qui ont l'ambition de faire de l'inclusion un axe majeur de leur mandature. Il est l'aboutissement d'une démarche collective de plus de deux ans qui a permis la construction d'un outil d'aide à l'entretien et à l'évaluation des besoins avec les familles.

Au sein du réseau « **Gamins exceptionnels** », ce travail de réflexion a l'ambition de faire valoir un certain nombre de pratiques et de ressources pour accompagner la démarche inclusive des accueils collectifs. Ce dispositif du Département du Pas-de-Calais est une invitation à réfléchir, à expérimenter ou à se conforter sur le sujet. « Gamins exceptionnels » est un dispositif qui contribue à partager leurs pratiques. La mobilisation de tous les acteurs concernés est à poursuivre, afin de rendre concret le droit aux loisirs des enfants et adolescents en situation de handicap.

Les Séjours colonies (Hiver / Eté) – séjours d'accueil avec hébergement

La Municipalité met en place des séjours pendant les vacances d'hiver et d'été à destination des familles dourgeoises. Elle s'attache à proposer des programmes variés permettant aux enfants et adolescents de découvrir des environnements nouveaux.

Depuis plusieurs années, afin de préserver l'égalité de traitement entre les enfants, quels que soient les revenus des familles, la Commune a développé un partenariat avec la C.A.F. permettant de pratiquer des tarifs adaptés aux ressources.

4. ORGANISATION DES TEMPS PERISCOLAIRES (2 ANS ½ -12 ANS) ET EXTRA SCOLAIRES (2 ANS ½ -17 ANS)

4.1 Organisation hebdomadaire

Accueil Périscolaire Palombes

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H00 8H35	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire	Centre du mercredi avec accueil périscolaire (matin / soir) et temps de restauration	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire
11H50 13H30	Pause Méridienne	Pause Méridienne		Pause Méridienne	Pause Méridienne
16h30- 19h00	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire		Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire

Accueil Périscolaire Ferry

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H00 8H45	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire	Centre du mercredi avec accueil périscolaire (matin / soir) et temps de restauration	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire
11H50 13H30	Pause Méridienne	Pause Méridienne		Pause Méridienne	Pause Méridienne
16h30- 19h00	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire		Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire

Accueil Périscolaire Bruno

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H00 8H35	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire	Centre du mercredi avec accueil périscolaire (matin / soir) et temps de restauration	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire
11H50 13H30	Pause Méridienne	Pause Méridienne		Pause Méridienne	Pause Méridienne
16h30- 19h00	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire		Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire

➤ ALSH du Mercredi : PLAN MERCREDI

Le Plan mercredi crée un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires. Il leur permet de proposer des activités de grande qualité le mercredi. Le label Plan mercredi garantit aux familles la qualité éducative des activités proposées et le savoir-faire des personnels. Il fédère tous les acteurs, en repensant les temps de l'enfant dans leur globalité, en articulant mieux les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires

Le projet pédagogique de l'ASLH du mercredi découle du projet éducatif territorial de la municipalité de Dourges et définit les axes principaux dans l'organisation de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH). Il reprend les objectifs et les rôles de chacun. C'est l'outil indispensable pour mener à bien nos actions pédagogiques durant l'ALSH organisé le mercredi, en période scolaire, durant l'année scolaire, à l'Espace Culturel et Sportif « Les Palombes », à la halte-garderie « Les Coccinelles » et à l'école maternelle « Les Palombes ».

L'annexe 1 page 36 du PEDT détaille le projet pédagogique de l'ASLH du mercredi.

4.2 Enjeux éducatifs

➤ Le Plan Maternelle :

L'école maternelle, première étape du parcours scolaire des enfants, est une étape déterminante pour l'épanouissement des élèves, la réduction des inégalités, notamment en matière de développement du langage, et la réussite ultérieure des élèves. Elle permet en effet de poser les soubassements nécessaires à l'acquisition des savoirs fondamentaux et d'instituer une expérience de l'école fondée sur la confiance en soi et le développement du goût pour apprendre et vivre ensemble.

Le programme d'enseignement de l'école maternelle, rappelle que : « Sa mission est de donner envie d'aller à l'école pour apprendre, pour affirmer et épanouir leur personnalité, pour exercer leur curiosité sur le monde qui les entoure, tout en respectant le rythme de développement de chacun. En montrant à chaque enfant qu'il est capable d'apprendre avec succès dans toutes sortes de situations, l'école maternelle l'engage à avoir confiance dans son propre pouvoir d'agir et de penser, dans sa capacité à apprendre et réussir sa scolarité et au-delà. En lui apprenant à collaborer avec les autres, notamment par le jeu, elle place la socialisation comme l'une des compétences fondamentales à acquérir. » La pratique d'activités physiques et artistiques est également au cœur des missions de l'école maternelle et « contribue au développement moteur, sensoriel, affectif, intellectuel et relationnel des enfants ».

Dans ce cadre, **le premier enjeu de l'école maternelle** consiste ainsi à créer les conditions de sécurisation de l'enfant dans son environnement scolaire comme dans ses apprentissages. L'attention portée à chacun et à l'éveil de sa personnalité lui permet de trouver dans l'école un lieu d'épanouissement individuel et collectif.

Le second enjeu est, parmi les cinq domaines d'apprentissage, d'installer les premiers apprentissages fondamentaux, autour de deux priorités : le langage et les premières notions de mathématiques.

Le plan d'action pour l'école maternelle a pour objectif, dans la durée, de mobiliser différents leviers essentiels : le renforcement des compétences et des savoirs de l'ensemble des acteurs ainsi que la consolidation des partenariats éducatifs avec la sphère familiale et territoriale. Il s'appuie sur le partage de

pratiques pédagogiques éprouvées, dont l'efficacité dans la réduction des inégalités est corroborée par la recherche et qui fait l'objet de différents guides dont les professeurs, et équipes pédagogiques dédiés (ATSEMS, animateurs) sont invités à s'emparer.

C'est ainsi toute la **chaîne éducative** qui est appelée à se mobiliser, sous le pilotage des responsables de la mise en œuvre du plan d'action pour l'école maternelle. Il s'agit, dès les premières années de scolarisation, de garantir la continuité éducative qui y exercent afin de favoriser la réussite et le bien-être des élèves.

Un plan d'actions pour l'école maternelle : donner à tous les élèves les bases de leur réussite et garantir leur épanouissement

Pause méridienne et restauration scolaire : concilier éducation, citoyenneté et laïcité : Vers un élargissement du temps de la pause méridienne

La **pause méridienne**, qui englobe et dépasse la question de la restauration scolaire, est au cœur de l'actualité éducative, sociale et budgétaire de notre commune.

Point d'articulation de l'ensemble des temps de la journée des enfants, la pause méridienne est centrale dans la nouvelle organisation des temps éducatifs / scolaires impulsée notamment par la réforme des rythmes scolaires. Elle est à ce titre un axe privilégié du Projet éducatif de Territoire (PEdT), et nécessite une articulation de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative locale (personnels de restauration, animateurs, enseignants, mais aussi familles et enfants), dans une logique partenariale et participative.

Temps éducatif à part entière, elle est essentielle dans l'éducation à l'alimentation (notamment dans le cadre du nouveau Plan national Alimentation), mais également dans la contribution des nouveaux temps périscolaires à la réussite éducative de tous les enfants. Dans le cadre d'une approche globale, elle est ainsi constitutive des parcours éducatifs impulsés par les nouveaux contenus de l'École, et notamment le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture. La pause méridienne croise ainsi une ambition d'égalité, de citoyenneté et de laïcité. Une nouvelle organisation permet d'assurer l'accès de tous les jeunes sans discrimination (notamment les plus fragiles) à une éducation et une alimentation de qualité. Ainsi des activités pédagogiques seront développés pendant le temps de repas et l'ensemble de la pause méridienne afin de renforcer les objectifs de réussite éducative de tous. C'est en associant les enfants à l'organisation de ce temps dans une perspective de citoyenneté active et de « vivre ensemble, une prise en compte sur le développement de demandes spécifiques des familles tout en respectant le principe de laïcité, que les équipes pédagogiques de la commune de Dourges se mobilisent pour accompagner les enfants dans ces nouveaux défis éducatifs.

➤ **Projet Notre Ecole Faisons La Ensemble – NEFLE**

Faire émerger dans le cadre de concertations locales des initiatives nouvelles de nature à améliorer la réussite, le bien-être des élèves et à réduire les inégalités, tel est l'objectif de la démarche pour « faire notre école ensemble ». Les projets élaborés dans le cadre de la démarche « **Notre Ecole, Faisons La Ensemble** » visent à apporter une réponse nouvelle, innovante, transformante à des questionnements pédagogiques et ou éducatifs. Une question revient souvent dans les échanges avec les enseignants et les personnels d'encadrement : « *nous avons un projet mais est-ce vraiment innovant ?* »

Dans cette perspective, un partenariat école – ville avec pour ambition de dynamiser les activités périscolaires durant le temps de la pause méridienne. Ainsi la mise à disposition de malles pédagogiques sur le temps scolaire et périscolaires fournies par l'éducation nationale dans le cadre du dispositif NEFLE répond aux objectifs pédagogiques et éducatifs : Contribuer à l'épanouissement et à la réussite de tous !

4.3 La tarification

Tarifs de l'accueil périscolaire

Deux tarifs sont proposés selon le quotient familial de la CAF.
La Municipalité propose un tarif dégressif aux familles dont plusieurs enfants fréquentent la garderie.

Tarif pour le 1er enfant inscrit			Tarif pour les enfants de fratrie inscrits		
Garderie / QF (CAF)	< 617€	≥ 617€	Garderie / QF (CAF)	< 617€	≥ 617€
Matin	1.70 €	1.80 €	Matin	1.50 €	1.50 €
Soir	1.70 €	1.80 €	Soir	1.50 €	1.50 €
Matin et soir (le même jour)	2.80 €	3,00 €	Matin et soir (le même jour)	2.50 €	2.50 €

Tarifs de l'ASLH du Mercredi

Les tarifs basés sur le quotient familial de la CAF

La Municipalité vous propose 3 formules :

Journée complète, avec repas

08h00 - 17h00

Barème 1 : 7€00
Barème 2 : 7€50

Matin, sans repas

08h00 - 12h00

Barème 1 : 3€00
Barème 2 : 3€50

Après-midi, sans repas

14h00 - 17h00

Barème 1 : 3€00
Barème 2 : 3€50

Tarifs de la cantine

Tarif pour le 1er enfant inscrit	Tarif pour les enfants de fratrie inscrits
Enfants Dougeois 3,00 €	2,80 € pour le 2ème enfant 2,60 € pour le 3ème enfant 2,45 € pour le 4ème enfant.
Enfants Extérieur 4,00 €	3,80 € pour le 2ème enfant 3,60 € pour le 3ème enfant 3,45 € pour le 4ème enfant.

Horaires des Ecoles – Rentrée scolaire 2024-2025

Ecoles Douργοises	Horaires d'ouverture
Ecole Les Palombes	08h50-11h50 / 13h20-16h20
Ecole Ferry	08h45-12h00/ 13h45-16h30
Ecole Bruno Maternelle	08h35-11h45 / 13h20-16h30
Ecole Bruno Primaire	08h35-11h45 / 13h20-16h30

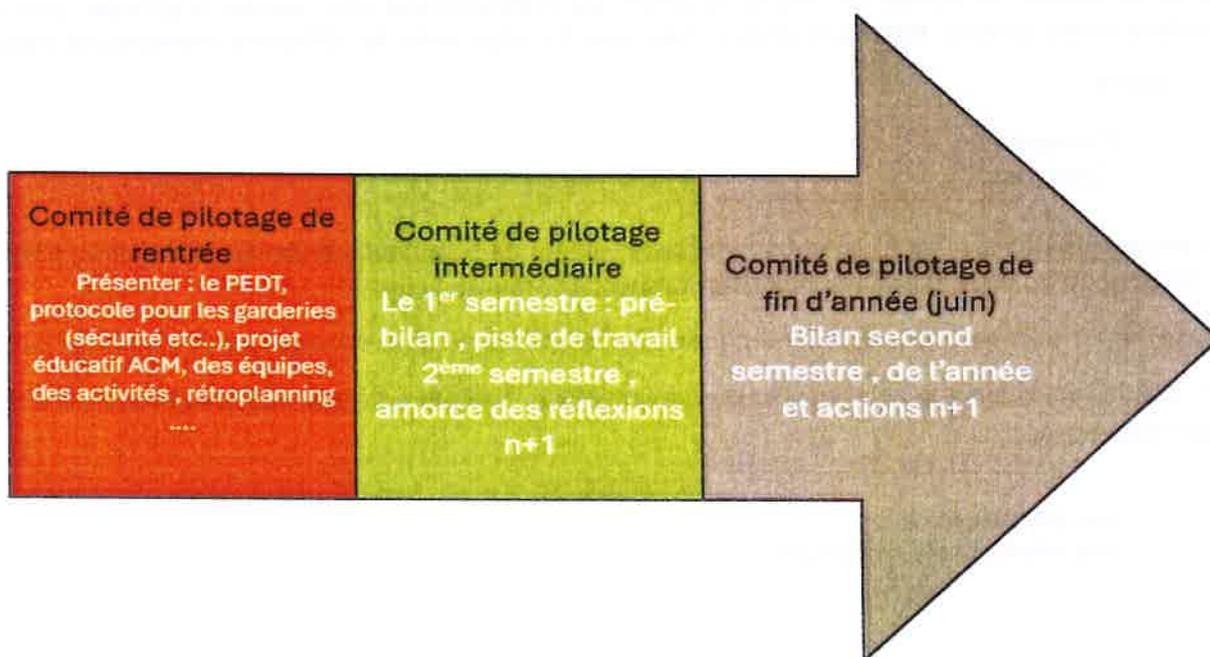
Horaires des Ecoles (à compter du 1 septembre 2025)

Ecoles Douργοises	Horaires d'ouverture pour accueillir les enfants de 10min matin et après-midi. Pour les heures de classes il faut compter 10min de plus matin et après midi
Ecole Les Palombes	08h30-11h30/13h30-16h30
Ecole Ferry	08h45-11h45/ 13h45-16h45
Ecole Bruno Maternelle	08h45-11h45 / 13h45-16h45
Ecole Bruno Primaire	08h45-11h45 / 13h45-16h45

4.4 L'évaluation du projet 2024 – 2027

- le comité de pilotage :

Le comité de pilotage se réunit 2 à 3 fois par an. C'est une instance décisionnelle qui garantit le respect des axes du PEDT, et permet d'évaluer le projet tout au long de son déroulement et d'apporter les correctifs nécessaires.



Le comité de pilotage est composé d'élus municipaux en charge du suivi des politiques publiques intervenant dans le champ éducatif au sens large :

- M. le Maire de la ville de Dourges
- Mme l'Adjointe au Maire déléguée à la vie scolaire (élue co-pilote du PEDT)
- Mme l'Adjointe au Maire déléguée à la Jeunesse et à la Petite Enfance (élue co-pilote du PEDT)
- Mme la Conseillère municipale déléguée à la culture
- Mme la Conseillère municipale déléguée aux sports et à la vie associative

Y siègent également, les principaux partenaires éducatifs du territoire :

- Les représentants des services départementaux de l'Education Nationale et ses différents représentants locaux (dont les responsables d'établissements)
- Les représentants des services Départementaux à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports
- Les représentants de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF)

Les techniciens de la ville de Dourges :

- La Directrice Générale des Services
- Le référent technique, le chef de service jeunesse et vie scolaire
- Les chefs de pôle vie scolaire et jeunesse
- Les référents de site / personne en charge de l'animation des projets

- Le comité technique

Une fois par trimestre, avant période de vacances scolaires, le comité technique réunit les référents PEDT des différents services municipaux : ces référents sont des agents municipaux, identifiés au sein de la collectivité, portant la mise en œuvre d'actions au titre du PEDT. Ils sont des liens essentiels pour le suivi régulier d'évaluation des actions.

Le comité technique est chargé du travail de préparation en amont des réunions du comité de pilotage.

Les rencontres du comité technique, restreint, est indispensable pour souder le groupe, pour motiver les différents encadrants, mais surtout pour créer une synergie entre les différents membres de l'équipe.

L'objectifs :

- Concertation
- Communication

Cela permettra de diffuser l'information à tous les membres de l'équipe de façon simultanée, ou traiter une question de manière collective intéressant l'ensemble des enfants.

Le suivi du PEDT est nécessaire à la cohérence de la Politique Educative engagée sur la ville de DOURGES.

Si cela s'avère nécessaire, le comité technique pourra inviter lors des rencontres trimestrielles d'autres partenaires, comme :

- Les parents d'élèves
- Les intervenants extérieurs

- L'évaluation

L'évaluation du PEDT est indispensable pour préparer la suite et les actions futures. L'évaluation va permettre de faire vivre le projet.

L'évaluation du PEDT est réalisée par le comité de pilotage local, chaque année et à l'issue de la convention.

Dans l'intervalle, l'évaluation continue permet d'orienter et d'adapter le projet tout au long de l'année. Des critères et indicateurs pour chaque action devront permettre d'évaluer le respect des axes stratégiques et des objectifs généraux, ainsi que du socle du PEDT.

Le comité de pilotage a la charge de définir et de suivre les outils d'évaluation en continu et les utilise pour mesurer les différentes étapes du projet entre 2024 et 2027, de manière à effectuer les réajustements qui pourraient s'avérer nécessaires.

ANNEXE 1

PROJET PÉDAGOGIQUE

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

VILLE DE DOURGES



ALSH MERCREDI – ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

PUBLIC : PS > CM2

Directeur : Sylvain DUBRULLE

Directeur Adjoint : Lionel LECOCCQ



Direction départementale
de la cohésion sociale

Edité le 18/09/2024

LE THÈME DE LA SESSION

PS > CM2

Présentation du thème :

« Nature à la loupe »

Le soleil est de retour, tous dehors ! À l'heure où les écrans prennent une très grande place dans la vie des petits et des grands mêmes, il est temps de sortir pour découvrir tout ce que peut nous offrir la Nature. Véritable terreau d'apprentissages, la Nature offre une multitude de bienfaits pour les petits comme pour les grands explorateurs. Découvrez la pédagogie par la nature et nos idées de jeux à réaliser avec les enfants à travers la nature.

La nature a de nombreux bienfaits tant sur le plan physique que psychique. Jouer avec la nature favorise le bon développement de la motricité fine et globale, l'écoute des sens, le développement intellectuel, la créativité, les compétences sociales et la sensibilité au respect de l'environnement

En plus du bien-être qu'elle procure, la nature est une grande source d'apprentissages qui permet à l'enfant de prendre conscience de façon ludique de ses capacités et de ses limites.

Les axes pédagogiques de la pédagogie par la nature sont basés sur :

- L'exploration du milieu pour découvrir par les sens toutes les merveilles que nous offre la nature.
- L'imagination et la créativité : invention, peinture, dessin d'observation, modelage avec la terre, land art...
- Les jeux collaboratifs pour développer l'esprit d'équipe
- Le jeu libre pour favoriser l'autonomie et le développement de passions personnelles
- La prise de risque mesurée : liberté d'explorer, analyse des risques et de leurs bénéfices toujours sous la surveillance d'un adulte présent pour échanger, accompagner et intervenir si besoin.
- La prise de conscience citoyenne et écologique.

Lien Projet Éducatif / Projet Pédagogique :

Le projet éducatif territorial - PEDT 2024/2027

Le nouveau projet éducatif de territoire de la Ville, le 2^{ème}, souligne son ambition éducative forte et valorise l'engagement communal pour sa mise en œuvre. Il s'inscrit dans une continuité avec le projet précédent et dans un engagement partagé fort de l'ensemble des partenaires éducatifs.

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque jeune un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Il coordonne et favorise les interactions avec son territoire : la communauté éducative (parents, enseignants, animateurs, ATSEM, agents du service jeunesse et vie scolaire, les différentes structures et les ressources de la ville.)

Aujourd'hui, la volonté de la ville est de dynamiser ce projet afin que ce ne soit pas seulement un écrit formel, mais qu'il soit aussi investi par les acteurs de terrain.

Les objectifs de ces trois années à venir vont s'articuler autour de 3 grands axes : améliorer la communication avec les différents partenaires, de renforcer le partenariat avec l'Education Nationale et enfin, de travailler en transversalité avec les différents services communaux concernés.

Les enfants et les jeunes de moins 20 ans représentent 28% de la population dougeoise et les familles sont également une part importante de cette population avec 61% d'habitant-e-s de moins de 44 ans et 16% de familles monoparentales (source – chiffres Insee 2021).

Aussi, les enjeux liés à l'Education, à l'accès aux loisirs des enfants et des jeunes (sportifs, culturels, éco- citoyenneté), font l'objet d'une attention toute particulière par la Ville.

Le PEDT constitue le levier de l'ensemble des politiques éducatives municipales.

La première vocation du PEDT reste de structurer en termes de propositions éducatives de qualité (en favorisant la découverte, l'éveil, et le développement des apprentissages), les temps libérés de l'enfant en complément des temps scolaires et familiaux.

Il doit faciliter les articulations entre ces différents temps et la collaboration entre les partenaires éducatifs : parents et familles, écoles et collèges, services municipaux, associations, porteurs de projets, institutions d'accompagnement éducatif pour les enfants à besoins particuliers... pour que chaque enfant puisse se développer dans l'harmonie et trouver son épanouissement dans son parcours scolaire et son parcours individuel au travers de loisirs et d'expériences qui construiront sa personnalité et contribueront à son devenir de citoyen-ne averti-e et sensibilisé-e aux enjeux environnementaux, de santé et de bien-être, de respect de l'altérité et de bienveillance.

Il apparaît important de définir les axes du socle du PEDT 2024-2027, pour cela, cinq enjeux ciblés vers les enfants et jeunes de 0 à 17 ans, de la petite enfance jusqu'à l'année de terminale, sont définis :

- **Renforcer le bagage culturel des enfants et des jeunes ;**
- **Favoriser l'inclusion de tous les publics ;**
- **S'engager pour le « bien vivre ensemble » ;**
- **Garantir le « bien-être » ;**
- **Agir en faveur de la transition écologique.**

Persuadée que l'enfant et le jeune n'apprennent pas qu'à l'école, au collège et au lycée, l'équipe communale souhaite favoriser l'accès de toutes et tous à des activités dans lesquelles ils auront l'occasion d'apprendre et de découvrir, seuls, avec d'autres ou avec leurs parents.

C'est en ce sens que l'ensemble des services de la ville et des partenaires du territoire travaillent, en accordant une attention particulière à chacun et en agissant pour tous, ou le développement des actions sera dirigé vers l'épanouissement des jeunes durgeois.

Le projet pédagogique – ALSH des mercredis 2024/2025

Le projet pédagogique découle du projet éducatif territorial de la municipalité de Dourges et définit les axes principaux dans l'organisation de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH). Il reprend les objectifs et les rôles de chacun. C'est l'outil indispensable pour mener à bien nos actions pédagogiques durant l'ALSH organisé le mercredi, en période scolaire, durant l'année scolaire 2024/2025, à l'Espace Culturel et Sportif « Les Palombes », à la halte-garderie « Les Coccinelles » et à l'école maternelle « Les Palombes ».

L'accueil constituera pour chaque enfant une réelle opportunité d'être acteur de ses mercredis et ainsi de privilégier la possibilité de s'exprimer et d'agir selon ses choix, ses envies, ses besoins.

La qualité de l'encadrement de l'équipe d'animation sera primordiale et tout le travail devra être effectué dans l'intérêt des enfants, les priorités étant d'assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants durant l'intégralité de l'accueil.

Le projet pédagogique permettra à l'équipe de toujours travailler dans le même sens afin de proposer aux enfants un apprentissage à la fois ludique et pédagogique qui doit être mis en place.

Zoom sur l'éducation populaire :

L'éducation populaire est un courant de pensée qui cherche principalement à promouvoir, en dehors des structures traditionnelles d'enseignement et des systèmes éducatifs institutionnels, une éducation visant l'amélioration du système social. Depuis le XVIII^e siècle occidental, ce courant d'idées traverse de nombreux et divers mouvements qui militent plus largement pour le développement individuel des personnes et le développement social communautaire (dans un quartier, une ville ou un groupe d'appartenance, religion, origine géographique, lieu d'habitation, etc...) afin de permettre à chacun de s'épanouir et de trouver une place dans la société.

L'action des mouvements d'éducation populaire se positionne en complément de l'enseignement formel. C'est une éducation qui dit reconnaître à chacun la volonté et la capacité de progresser et de se développer, à tous les âges de la vie. Elle ne se limite pas à la diffusion de la culture académique, elle reconnaît aussi la culture dite populaire (culture ouvrière, des paysans, de la banlieue, etc..). Elle s'intéresse à l'art, aux sciences, aux techniques, aux sports, aux activités ludiques, à la philosophie, à la politique. Cette éducation est perçue comme l'occasion de développer les capacités de chacun à vivre ensemble, à confronter ses idées, à partager une vie de groupe, à s'exprimer en public, à écouter.

L'animation sociale et culturelle est un domaine d'investissement important d'éducation populaire.

Carte d'identité de l'ALSH :

L'ALSH (TPS > CM2 inclus) se déroulera sur la commune de Dourges, tous les mercredis, en période scolaire, durant l'année scolaire 2024/2025.

Les arrivées sont prévues sur les structures entre 09h00 et 09h15 (à partir de 07h00 pour les enfants en garderie). Les inscriptions sont intégralement gérées par le Pôle Jeunesse de la Ville de Dourges via l'application « My Périshool ». Les formalités sont disponibles sur demande au 03-21-69-09-66. Le budget alloué à l'organisation de l'accueil de loisirs, à la restauration du midi pour les enfants et les animateurs et au financement des activités proposées est établi par la direction de l'ALSH et validé par la municipalité de Dourges.

Locaux de la structure :

Les enfants seront accueillis dans les locaux :

- Espace Culturel et Sportif « Les Palombes », annexe gauche ;
- Halte-Garderie « Les Coccinelles »
- École Maternelle « Les Palombes »

situés à Dourges, dans le département du Pas de Calais (62), près de Lens, Arras et Douai. Les structures sont situées en plein cœur du bassin minier.



Dans la structure :

- L'ALSH dispose de :
 - o Deux salles adaptées à l'âge des enfants accueillis.
 - o WC adultes et enfants dans l'ensemble des bâtiments.
 - o Une cour de récréation indépendante en maternelle.
 - o Une cour de récréation indépendante en élémentaire.
 - o Une cour de récréation supplémentaire au sein de l'école « Les Palombes ».
 - o Un bureau (avec infirmerie).
 - o Deux cuisines.
 - o Un dortoir.
 - o Un accès direct à la bibliothèque municipale.
 - o Un accès direct au DOJO de la structure, le matin.
 - o Un accès direct à une salle annexe, le matin.

L'environnement des structures permettra à l'équipe d'animation la mise en place de nombreux jeux et grands jeux en garantissant la sécurité physique des enfants : structure fermée et clôturée, caméra de surveillance aux entrées.

Ces structures nous permettront d'adapter les aménagements : espace de jeux, coins d'activités afin d'offrir aux enfants la plus grande autonomie possible dans leurs lieux de vie et à ce que chacun trouve dans chaque salle des secteurs bien aménagés, des salles bien équipées, bien espacées et prêtes à fonctionner pour les enfants.

Le matériel spécifique aux accueils de loisirs est disponible au sein des locaux, et sera mis à disposition des animateurs durant l'intégralité de l'année scolaire 2024/2025. Nous disposons des fournitures administratives nécessaires, du matériel sportif et du matériel pédagogique afin de mener à bien toutes les activités et animations.

Dans la ville de Dourges :

- Parc Jean Moulin.
- Stade Edouard Lesnik (avec vestiaires et douches).
- Stade Charles de Gaulle (avec vestiaires et douches).
- Complexe Sportif Michel Briquet (avec vestiaires et douches).
- Salle des fêtes Bruno (capacité 250 personnes).
- Salle des fêtes Mairie (capacité 250 personnes).
- Salle des fêtes Salengro (capacité 60 personnes).
- Salle V.I.P. du Complexe Sportif Michel Briquet (capacité 30 personnes).
- Espace Culturel et Sportif « Les Palombes » (salles et dojo).
- Bibliothèque Patrick Defrancq.

Le public accueilli :

Les enfants sont originaires de différentes communes, mais essentiellement de Dourges, de différents horizons socioculturels. Scolarisés de TPS à CM2, ils seront répartis dans la structure en plusieurs groupes déterminés et communiqués avant l'ouverture de l'accueil de loisirs, en fonction des inscriptions.

Les structures sont adaptées à l'accueil des enfants porteurs de handicap moteur grâce à l'aménagement des locaux, accessibles à tous (rampes, larges portes, ascenseur...).

Les différentes équipes

Présentation de l'équipe de direction :

J'aurai le plaisir de diriger l'accueil de loisirs organisé par la commune de Dourges.

Pour ma part, je suis diplômé BAFA (Grands Jeux et Journées à Thèmes) et BAFD obtenus avec la Ligue de l'Enseignement du Pas-de-Calais. En formation professionnelle, je suis également titulaire d'une Licence PRO Management. Je possède aussi le PSC1 me permettant de prendre en charge le rôle d'Assistant Sanitaire.

Sur le domaine professionnel, je suis, à l'année, référent périscolaire au sein des écoles de Dourges, ainsi que directeur des ALSH et du CAL de la commune.

Animateur de nombreuses années pour la commune de Dourges, puis directeur désormais, j'ai aujourd'hui à nouveau l'opportunité de diriger un accueil de loisirs pour la commune avec énormément de plaisir et d'enthousiasme, après les précédentes sessions réalisées.

L'équipe pédagogique et de direction :

- 1 directeur diplômé BAFD, titulaire du PSC1 : Sylvain DUBRULLE
- 1 directeur adjoint, diplômé BPJEPS LTP : Lionel LECOCQ

Notre présence est due à celle des enfants. Toute notre organisation et nos actions seront réfléchies à leurs égards, afin qu'ils passent des vacances de qualité.

Mon rôle sera également d'assurer la formation des animateurs :

- Faire le lien entre la théorie et la pratique ;
- Acquérir de nouvelles compétences techniques ;
- Analyser sa pratique pour affiner sa réflexion sur son rôle d'animateur.

Rôle du directeur :

- Il apportera son aide et mettre à disposition les locaux, les moyens nécessaires au bon déroulement de l'accueil de loisirs, des sorties, ... Il est garant du projet, du bon fonctionnement de l'accueil ainsi que du bien-être des enfants.
- Il réunira régulièrement l'équipe d'animation au complet ou par sous-groupe pour des bilans partiels. Il informera son équipe d'animation de ses décisions.
- Il sera disponible pour les animateurs et pour les enfants, attentif à tout ce qui se passe dans l'enceinte de la structure. Il s'assurera également du bien-être de chaque individu (enfant ou adulte) évoluant dans la structure, et agira en fonction des besoins qu'il repérera.
- Il s'assurera que toutes les tâches citées sont accomplies par l'équipe d'animation et s'attachera à aider tout animateur en difficulté qu'il soit stagiaire ou pas, en étant à l'écoute et en garantissant un accompagnement formateur.
- Il assurera le suivi et respect du budget, ainsi que sa gestion.

Le directeur devra former l'ensemble des animateurs, agents et prestataires au fonctionnement exceptionnel mis en place sur le lieu d'accueil, et assister l'ensemble des équipes au respect et à l'application du protocole sanitaire en vigueur.

Rôle de l'assistant sanitaire :

- Il s'occupera de l'hygiène et de la santé des enfants. Il assurera tous les soins dépendants de sa compétence et fera le lien avec le médecin, la pharmacie si besoin et assurera le suivi des soins après intervention. Il est responsable de l'infirmerie : des produits pharmaceutiques, des trousse de secours, du cahier d'infirmerie et des médicaments. L'assistant sanitaire est titulaire du PSC1, et assure également le suivi avec l'équipe d'animation en lien avec l'équipe pédagogique.

Présentation de l'équipe d'animation :

L'équipe d'animation :

- Animateurs diplômés BAFA ou équivalence, en cours de formation BAFA (stagiaires), non diplômés, dans le respect des taux d'encadrement en vigueur dans le cadre du PEDT.
 - o 1 animateur pour 14 enfants pour les groupes 3/6 ans.
 - o 1 animateur pour 18 enfants pour les groupes 6/12 ans.

L'équipe technique :

L'accueil sera encadré par d'autres membres, tout aussi important que les animateurs, pour la gestion des temps de vie quotidienne. Sur place, nous aurons à nos côtés les agents de la commune, pour la garderie (au sein des structures, où un espace exclusivement réservé à la garderie sera mis en place durant les temps de garderie) et la gestion de la restauration le midi (au restaurant scolaire de la Mairie). La gestion des éventuels soucis techniques sera assurée par les agents d'astreinte du service technique de la commune. Le nettoyage des locaux sera également assuré par ce même service.

Un échange permanent sera réalisé avec ces agents et techniciens entre les différentes équipes présentes sur la structure. Ils seront entièrement intégrés à l'accueil par leurs différentes actions.

Sur l'accueil :

La composition des groupes est susceptible d'évoluer en fonction du nombre d'enfants inscrits et sera déterminée par les effectifs réels afin de respecter les taux d'encadrement en vigueur.

Les animateurs seront présentés le premier jour de chaque période aux parents et aux enfants, dès l'accueil. Les parents pourront échanger avec les animateurs le matin (entre 09h00 et 09h15) et en fin de journée (entre 17h00 et 17h15) ainsi qu'avec la direction à tout moment de la journée, par téléphone ou lors des créneaux d'accueils.

Pour l'accueil, des réunions seront organisées chaque lundi matin. Elles seront obligatoires pour les animateurs afin de pouvoir échanger, communiquer et préparer les journées suivantes pour les enfants.

Chaque animateur devra impérativement :

- 1- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs
- 2- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des Accueils collectifs de mineurs (ACM)
- 3- Construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective
- 4- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs
- 5- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités,
- 6- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

Avec les enfants

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- Il sait accepter le refus ; solliciter sans forcer.
- Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants.
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière.
- Il fait part à l'adjoint sanitaire des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes).
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.

Avec ses collègues

- Il respecte ses collègues.
- Il sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- Il participe aux réunions de préparation.
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- Il travaille en collaboration avec l'adjoint pédagogique.
- Il respecte le travail de l'autre (surveillants de baignade, prestataires de service, personnel de service, chauffeur du bus, ...)

Avec les parents

- Il discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant.
- Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées.
- Il est présent aux moments de l'accueil et du départ.

Afin de leur apporter un maximum de ressources pour leurs futures animations, un suivi plus particulier sera porté sur les animateurs stagiaires. Ce suivi comportera un entretien individuel en début, en milieu et en fin de stage. Une fiche d'évaluation avec des critères détaillés leur sera transmise et servira de base aux échanges durant l'entretien. (Fiche disponible à la demande auprès de la direction).

Les animateurs stagiaires auront intégralement leur place dans l'équipe d'animation au même titre que n'importe quel autre membre de l'équipe. Leurs avis et décisions auront autant d'importance qu'un animateur diplômé. Ils seront régulièrement les référents de certaines activités afin de pouvoir les évaluer dans les conditions réelles.

Il sera demandé à l'ensemble de l'équipe d'animation d'être coopératif et de s'entraider lors des préparations et lors de l'encadrement des activités. En cas de doute ou d'un besoin de conseils, un animateur ne devra pas hésiter à demander et échanger avec le reste de l'équipe.

L'animateur est un adulte référent maîtrisant des techniques d'animation pédagogiques et ludiques. Il connaît et applique la réglementation. Il est un adulte référent sachant accompagner les enfants dans leurs projets et leur transmet des valeurs de l'éducation populaire. L'animateur peut également être amené à devenir gestionnaire du matériel ou d'un budget sur des activités spécifiques.

L'animateur fait partie d'une équipe hiérarchisée. Il devra connaître et appliquer le projet pédagogique ainsi que les demandes de l'équipe de direction. Le directeur se réserve le droit de demander à un animateur de changer de groupe si des événements obligent à ce changement. Les animateurs ne peuvent distribuer d'informations écrites aux parents sans l'accord préalable de la direction. Leur langage ou leur discours ne doivent jamais discréditer le travail de leurs collègues, de leur direction ou du fonctionnement de la municipalité.

Les animateurs sont garants de la bonne gestion du matériel qu'il prépare eux même ainsi que de la gestion des repas du midi ou des goûters, tant sur les quantités que sur l'équilibre et les spécificités alimentaires des enfants.

Les parents

Les parents nous confient leur(s) enfant(s) durant l'intégralité du séjour. Pour que ce « transfert » de responsabilité se passe dans de bonnes conditions, un climat de confiance doit régner : les parents sont considérés comme partenaires.

Les parents ne pourront pas se présenter sur le lieu de l'accueil durant la journée ou sur les activités réalisées en déplacement (sauf accord préalable de l'équipe de direction, pour un motif défini ou cas d'urgence ou familial) afin de permettre à l'enfant de vivre de façon autonome son séjour.

Chaque membre de la direction ou de l'équipe d'animation devra pouvoir se tenir à disposition des parents afin de répondre aux éventuelles interrogations liées au protocole sanitaire actuel.

Les objectifs pédagogiques :

Lors de l'accueil, de nombreuses notions éducatives seront transmises aux enfants, dans le jeu, afin de les faire grandir avec des connaissances et des valeurs transmises par l'équipe d'animation.

L'accent sera mis sur la bienveillance des enfants présents durant l'ensemble de l'accueil de loisirs.

Définition de bienveillance : *La bienveillance est la disposition affective d'une volonté qui vise le bien et le bonheur d'autrui.*

Regards attendus sur l'accueil :

- *Démontrer l'importance et la place de l'autrui en vie en communauté.*
- *Considérer l'autre, inclure l'autre en tenant compte de ses envies et de ses besoins, sans tenir compte des différences de chacun.*
- *Favoriser le bien être de chacun, démontrer de l'intérêt aux autres.*

Pendant l'accueil, les animateurs auront l'occasion de démontrer l'importance et la place de l'enfant en vie en communauté, de considérer l'autre et l'inclure en tenant compte de ses envies, ses motivations et de ses besoins, sans tenir compte des différences de chacun, tout en favorisant le bien être de chacun et démontrer de l'intérêt à l'autre.

L'éducation populaire est un courant de pensée qui cherche principalement à promouvoir, en dehors des structures traditionnelles (écoles, ...), une éducation visant l'amélioration du système social, afin de permettre à chacun de s'épanouir et de trouver une place dans la société. Sur cet accueil de loisirs, l'enfant sera acteur de son séjour. Les animateurs auront en charge de garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants.

Les animateurs devront proposer un panel d'activités qui donnera l'occasion aux enfants de s'intéresser à l'autre par la découverte de l'art, des sciences, des sports via des activités ludiques afin de développer les capacités de chaque enfant à vivre ensemble, à confronter ses idées, à partager une vie de groupe, à s'exprimer en public, à écouter l'autre, ...

Les enfants sont les adultes de demain : il est important pour les animateurs de les faire devenir des citoyens riches d'un bon esprit critique avec des droits et des devoirs. A ce titre, un des points d'orgue de l'accueil de loisirs, le respect de la laïcité sera primordial. Complémentairement au respect que mérite chaque individu, toutes formes de

discriminations ne pourront être tolérées lors de l'accueil de loisirs. Les animateurs devront tout mettre en œuvre pour que les enfants puissent apprendre et appliquer ce respect, à tout moment de la journée.

Ne jamais oublier la devise de la République : Liberté, Égalité, Fraternité et... Laïcité.

Les objectifs généraux et opérationnels :

Par la mise en place d'activités ludiques et adaptées aux enfants, le thème choisi permettra à l'équipe d'animation de travailler avec les enfants sur les objectifs généraux suivants :

- *Accompagner les enfants/jeunes dans une démarche citoyenne et de respect pour contribuer au mieux vivre ensemble ;*
- *Accompagner l'enfant dans l'apprentissage de la vie en collectivité ;*
- *Sensibiliser l'enfant à l'apprentissage de la citoyenneté ;*
- *Construire des parcours éducatifs au service de l'épanouissement de l'enfant ;*
- *Favoriser l'épanouissement de l'enfant en répondant au mieux à ses besoins ;*
- *Favoriser l'intégration de l'enfant et de la famille ;*
- *Valoriser le rôle éducatif des parents.*

LES DIFFERENTS AXES PEDAGOGIQUES LIÉS AU THEME DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

En général, sur l'accueil de loisirs, l'équipe d'animation devra :

- **Favoriser le rythme de vie des enfants en « repos » :**
 - **Prendre en compte les besoins des enfants :**
 - Les enfants participent à l'accueil de loisirs après une semaine d'école riche.
 - Un temps d'accueil ludique est organisé chaque matin, entre le petit-déjeuner et l'activité du matin. L'enfant devra y trouver sur la structure un imaginaire. Il est donc mis en place des décorations pour les salles et les entrées stratégiques de la structure.
 - Une décoration de la cour est également mise en place et étoffée durant le séjour par les créations des enfants lors des activités manuelles.
 - Pour le bien-être de l'enfant, la courbe d'intensité sera appliquée notamment avec les temps calmes. La mise en place des animations répondra également à ce besoin par le respect du retour au calme. Les jeux de ballons et autres activités sportives sont à bannir des temps calmes et d'une fin de journée.
 - Un temps de repos est proposé après le repas. Les plus petits pourront faire la sieste dans une salle aménagée. Ils disposeront d'un matelas personnel. Pour les autres enfants, des espaces détente seront proposés (livres, musique douce, etc...). Des temps calmes, des ateliers libres seront proposés aux enfants (coloriages, dessins, perles, jeux de société, ...).
 - **Organisation en fonction des besoins des enfants :**
 - Alternance d'activités calmes et physiques en fonction des besoins de l'enfant, via l'organisation d'activités à la carte le matin.
 - L'animateur est présent aux côtés des enfants et devra être observateur et ajuster ses activités en fonction des besoins observés.
 - L'animateur établi et prépare à l'avance le déroulement de ses journées afin d'appliquer au mieux la courbe d'intensité.
 - **Assurer la sécurité physique, affective et morale de l'enfant :**
 - Respect de la réglementation en ACM.
 - Mise en place de règles de vie.



REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20241217-DEL09171220

- Bienveillance et vigilance de la part des animateurs.
 - **Respecter le besoin d'autonomie de l'enfant :**
 - Le laisser faire et l'accompagner (vie quotidienne et temps d'activité).
 - Mise à disposition de matériel et d'espaces d'activités au quotidien.
 - Donner la possibilité de se servir pendant les repas et de participer au rangement.
 - **Rendre l'enfant acteur de ses loisirs :**
 - Proposer des programmes d'animations variés et modulables.
 - Laisser libre accès à divers matériaux et espaces de jeux.
 - Les impliquer dans les propositions d'animations (activités à la carte, ...).
 - **Satisfaire les besoins de l'enfant en matière de découverte, créativité et imaginaire :**
 - Par le choix des thématiques par période.
 - Par des animations diversifiées (activités manuelles, contes, jeux, théâtre,...).
 - Par l'organisation de spectacles, grands jeux (participation, rôles, organisation).
 - **Permettre un accueil personnalisé pour tous :**
 - Recevoir et écouter les familles.
 - Tenir compte des spécificités de l'enfant.
 - Valoriser l'enfant dans ses compétences.
- **Favoriser la socialisation, l'échange, la confrontation et la concertation dans la vie collective et sensibiliser à l'apprentissage de la citoyenneté :**
- **Instauration par les adultes et les enfants de règles de vie :**
 - La première matinée servira principalement à fixer les règles de vie de l'accueil de loisirs avec les enfants, puis par la suite, les évaluer et éventuellement les modifier ou ajouter des éléments.
 - L'affiche des règles de vie devra être ludique pour les enfants.
 - Organiser un temps de réflexion avec les enfants sur des éventuelles sanctions applicables afin d'orienter une démarche pédagogique et non punitive.
 - **Aménagement d'espaces de régulation de vie du groupe :**
 - Création d'un mur d'expression à disposition et à hauteur des enfants.
 - Mettre à disposition une boîte à idées pour permettre à chacun de s'exprimer.
 - Des temps de réunions d'enfants seront mis en place en fin de journée pour permettre à l'enfant de s'exprimer, de donner son avis sur la journée.
 - **Faire des repas un temps d'échange privilégié :**
 - Les enfants se placent en fonction de leurs envies et affinités.
 - L'animateur est présent à table avec les enfants.
 - Respect du niveau sonore par l'animateur afin de permettre les échanges entre les animateurs et les enfants.
 - Les enfants devront débarrasser ensemble leur table. Un enfant par table sera choisi par l'animateur pour les déplacements (si besoin).
 - Chaque enfant coupe seul sa viande. Cependant, l'animateur reste disponible pour les aider et les guider dans cet apprentissage pour les plus jeunes.
 - Chaque enfant goûtera à tout (l'animateur doit être l'exemple pour l'enfant, et également goûter à tout). Les régimes alimentaires devront être respectés.
 - Même organisation pour le goûter qui doit être un moment de partage.
 - **L'animateur devra être à l'écoute des enfants :**
 - Être à l'écoute permanente du groupe et de chaque enfant.
 - Être observateur afin de pouvoir agir, réagir et s'adapter.
 - L'animateur doit pouvoir proposer un large panel d'activités.
 - **Favoriser le développement de l'entraide :**

- Participation de tous les enfants aux tâches de la vie quotidienne (installation, rangement des locaux et des activités, ...).
 - Instaurer des habitudes que les enfants pourront s'approprier et réaliser d'eux-mêmes.
 - *Favoriser le respect de l'environnement au quotidien :*
 - Poubelles de tri à différents endroits de l'accueil.
 - Mise à disposition d'un composteur.
 - Activités manuelles avec matériaux de récupération.
 - Sensibilisation régulière au non-gaspillage (papier à dessin, lumière, nourriture).
 - *Amener l'enfant à découvrir les richesses qui l'entourent :*
 - Sorties culturelles et locales.
 - Intervenants extérieurs, partenariats.
 - Savoirs faire des animateurs.
- Favoriser la bienveillance à tout moment de la journée et l'intégration de l'enfant et de la famille :**
- *Favoriser le respect de soi, de l'enfant, et être attentif au respect des autres :*
 - Favoriser l'épanouissement de chacun sans discrimination.
 - L'ensemble des activités seront accessibles à tous afin de lutter contre les inégalités et permettre à chacun d'accéder à une culture, un savoir.
 - Les règles de vies instaurées par les enfants mettront en valeur le respect d'autrui.
 - Aucune forme de violence verbale ou physique ne sera tolérée.
 - Le respect des locaux et du matériel sera une des priorités.
 - Le rangement des activités fait partie entièrement de l'animation et devra être réalisé par l'ensemble des enfants.
 - *Développer le plaisir du jeu via des activités élaborées répondants aux intérêts éducatifs des enfants :*
 - Apprendre à respecter son rythme et celui des autres, chaque enfant est différent et a besoin d'un temps différent.
 - Favoriser l'imagination et la créativité de l'enfant pour faire « voyager » l'ensemble du groupe sur un thème commun à tous.
 - Respecter les capacités physiques et intellectuelles de l'enfant.
 - *Faire prendre conscience aux enfants qu'ils ne sont pas seuls et évoluent au sein d'une société diverse :*
 - Favoriser l'épanouissement et l'ouverture d'esprit de l'enfant notamment par des journées à thème sur de nouvelles cultures.
 - Apprendre à connaître et comprendre les autres par le biais d'activités et des rencontres qui permettent de se connaître et de comprendre la manière de penser d'autrui.
 - Développer l'entraide et la solidarité en favorisant l'écocitoyenneté en préparant des activités pour le bien-être de tous en respectant les différences des autres, via des activités ludiques que malgré les différences, chaque être est complémentaire l'un à l'autre : vivre ensemble.
 - *Faciliter la communication avec les familles :*
 - Lors des temps d'accueil.
 - Disponibilité et écoute de l'équipe d'animation.
 - Diversifier les supports de communications.
 - Organisation d'évènements conviviaux.
 - Réunions d'informations.
 - *Maintenir une cohérence éducative entre les différentes structures enfants jeunesse de la commune :*
 - Dispositif passerelle avec les différentes structures, avec les associations de la commune et les différents partenaires (CCAS, bibliothèque, ...).

- Communication fluide entre les différentes équipes.
- Temps d'animations communs.

Les activités – Le planning :

Afin de répondre aux besoins des enfants et transmettre par le jeu différentes notions éducatives, de nombreuses activités seront proposées par l'équipe d'animation, en lien avec les valeurs évoqués précédemment et ciblées avec les attentes des enfants afin de leur permettre de passer d'agréables vacances.

Les activités proposées prendront en compte leurs capacités et leurs souhaits. L'organisation permettra à chacun de se retrouver à un moment du séjour soit en activité individuelle, soit en petit groupe, soit en grand groupe. Les animateurs auront la tâche de favoriser des activités riches et variées en complément des grandes activités de consommations (voir planning).

Les activités devront prendre en compte différents éléments et être adaptées à l'âge des enfants, en garantissant la sécurité physique, morale et affective des petits. Favorable à la prise en compte des besoins de chaque enfant, les animateurs devront proposer des activités dans différents domaines :

- Des jeux sous différentes formes : jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société, grands jeux, avec ou sans compétition, ...
- Des activités d'expressions manuelles, artistiques, arts plastiques, ...
- Des animations dynamiques et éducatives

Pour chaque jeu, l'animateur doit tenir compte des éléments suivants :

- Les règles sont claires et simples
- Une sensibilisation est nécessaire. Elle peut être faite par divers moyens ludiques.
- Il existe une fabulation, une mise en scène.
- Il y a un meneur qui organise le déroulement du jeu (selon les jeux).
- Le grand jeu a une fin, il se termine généralement par un regroupement où les enfants atteignent la finalité du jeu.
- Il respecte la courbe d'intensité d'une activité et est adapté aux enfants.
- Tous les enfants doivent être acteurs du jeu.

L'enfant devra toujours (hors temps prévus au repos de l'enfant) être en activité animée. Elle devra permettre de découvrir, de s'exprimer, de créer. Ces activités devront être réfléchies et répondre aux différents besoins de l'enfant, tout en répondant aux valeurs évoquées, en étant ludiques mais également éducatives. Les animateurs devront mettre un point d'honneur à jouer leur rôle pédagogique dans la mise en place des animations.

Des activités à la carte seront organisées chaque période, à plusieurs reprises. Ainsi, l'enfant aura la possibilité de choisir l'activité qu'il désire réaliser sur un panel proposé par les animateurs. L'ensemble des groupes seront mixés lors de ces activités, ainsi que les animateurs.

Pratiquer une activité manuelle, c'est agir avec ses mains sur la matière, les matériaux, en se servant d'outils, pour créer ou fabriquer, créer en modifiant les formes, en unissant divers matériaux, en laissant son empreinte sur la matière :

- Elle développe tous les sens
- Elle permet de découvrir les matériaux
- Elle permet de développer la créativité et les possibilités d'expression, de vivre une démarche de découverte

Les grands jeux seront un moment particulier durant l'ALSH, aussi bien pour les enfants que pour l'équipe pédagogique. Il fait appel à l'imaginaire des enfants et favorise la découverte. Il développe des notions de solidarité et d'esprit d'équipe (l'entre-aide). Il permet également de responsabiliser et de confronter l'enfant aux règles d'une manière ludique. Le grand jeu lorsqu'il est bien mené reste un temps fort du séjour de l'enfant. Le grand jeu doit être préparé dans les moindres détails, ce qui demande de la part des animateurs une grande coordination. Ces préparations sont longues et nécessitent généralement un minimum de matériels. L'animateur devra savoir gérer son temps et s'organiser.

Du matériel éducatif et pédagogique permettra à l'équipe d'animation de mener à bien les activités souhaitées avec les enfants. Il devra être diversifié ouvrant ainsi la possibilité d'exploiter différents matériaux et matériels ce qui permettra à l'enfant de développer son imagination, sa créativité et sa réflexion. Chaque groupe de vie assurera l'utilisation et le respect du matériel à disposition.

A noter : L'enfant qui désire arrêter son activité pourra en avoir la possibilité si sa sécurité physique n'est pas engagée et qu'une activité de substitution est proposée.

Planning prévisionnel durant l'accueil de loisirs :

Pour chaque sortie ou activité proposée, les animateurs et les enfants seront sensibilisés aux règles de sécurité à respecter obligatoirement sur les différents sites d'activités. Si les règles de sécurité ne sont pas respectées par un enfant, les animateurs, afin de garantir la sécurité physique de l'enfant, peuvent décider de stopper l'activité pour l'enfant concerné, puis de la reprendre ou non selon l'importance des faits et l'environnement du site. La direction sera immédiatement informée le cas échéant.

Les animateurs élaboreront le planning des activités organisées avant le début de l'accueil de loisirs afin de pouvoir le communiquer au plus tôt aux parents. Le planning sera communiqué aux enfants et aux parents par la municipalité via les réseaux habituels ainsi que publié avant le premier jour sur le blog du centre. Le planning est susceptible d'être modifié en fonction des conditions météorologiques ou d'événements majeurs qui ne permettent pas de garantir la sécurité des animateurs et des enfants. Les activités seront préparées en fin de journée par les animateurs pour les jours suivants.

La vie quotidienne sur l'accueil

La vie quotidienne est une priorité dans la vie de l'individu. L'équipe de direction se doit de trouver le moyen de gérer la vie quotidienne des enfants, en parfaite harmonie avec l'équipe d'animation.

Trois grands domaines relèveront de la vie quotidienne :

- Le rythme de vie de l'enfant
- L'organisation d'une journée
- L'hygiène et la santé des enfants

Chaque animateur devra, durant l'ensemble de la journée, respecter et faire appliquer aux enfants, l'organisation d'une journée type, avec des règles et ses limites.

La journée type sur la structure :

09h00-09h15	Accueil des familles en présence de la direction
09h15-12h00	Activités de la matinée
12h00-13h30	Repas échelonnés
13h30-14h30	Temps calme ou sieste selon l'âge
14h30-16h15	Activités de l'après-midi
16h15-16h30	Goûter
16h30-16h50	Régulation avec le groupe
16h50-16h55	Préparation au départ
16h55-17h00	Départ des enfants en présence de la direction

Les repas

Comme pour le petit-déjeuner, les repas du midi sont des temps privilégiés pour dialoguer et se connaître. Ce sont des moments favorisant la socialisation des enfants et leur responsabilisation. L'animateur devra avoir une attitude conviviale en mangeant à table (si possible) avec les enfants et veiller à ce que les repas se déroulent dans le calme. Les repas tiennent compte des régimes alimentaires particuliers des enfants.

La restauration du midi est intégralement produite par le prestataire « LYS Restauration ». Les pique-niques des sorties seront préparés par le prestataire « LYS Restauration ».

L'enfant est invité à :

- Goûter à tout, en tenant des régimes particuliers.
- Manger en quantité suffisante.
- Être assis et communiquer dans le calme.

L'animateur est invité à :

- Vérifier que les enfants sont participatifs
- Éduquer au goût
- Contrôler l'équilibre alimentaire de chaque enfant.
- Dialoguer et faire respecter les règles de vie.

Astuces et conseils pour l'animateur :

- Avoir un comportement calme
- Aider à la gestion des couverts les plus jeunes ou les plus maladroits.
- Veiller à ce que le partage de chaque plat se fasse de manière équitable pour tous les enfants.
- Vérifier le respect des régimes particuliers (médicaux, culturels ou cultuels).
- L'animateur doit aussi manger de tout et en quantité suffisante.
- Faire attention aux quantités de pain consommés en début de repas : privilégier le pain au moment du fromage.
- Faire boire de l'eau aux enfants.
- Faire le point avec les enfants, discuter, échanger, animer, et prendre la température des groupes pour répondre aux besoins des enfants.

Le repas est susceptible d'être proposé aux enfants sur différents fonctionnements :

- Sur lieu de restauration avec repas servis à table.
- Sur lieu d'accueil ou lieu avoisinant (stade, parc, ...) avec pique-nique.

Les temps calmes

Ce temps particulier permet à l'enfant d'appréhender le début de sa digestion dans de bonnes conditions. Il se veut de détente et de repos après le repas du midi. C'est un moment favorisant la responsabilisation des enfants et l'accès à leur autonomie, il privilégie les activités calmes comme les activités manuelles, la lecture, les jeux de société, mais aussi jouer librement, écrire à ses proches, ...

L'enfant est invité à :

- Participer à des activités de détente
- Faire des choix
- Être calme, se reposer, faire la sieste.

L'animateur est invité à :

- Vérifier que les enfants sont participatifs
- Éduquer aux loisirs
- Faire respecter le calme et veiller au repos des enfants
- Encourager les enfants à communiquer entre eux.

Astuces et conseils pour l'animateur :

- Si l'état de l'enfant le nécessite, il est important de lui proposer des lieux où il puisse se reposer quel que le moment de la journée.
- C'est une occasion pour les enfants de jouer librement sous la surveillance des animateurs.
- Dans le cadre d'un projet, le temps calme peut être par exemple le moment de préparation des costumes avec les enfants dans le cadre d'une activité manuelle.
- Pour les plus petits, c'est aussi le moment de la sieste.
- Une musique douce et un climat chaleureux favorisent ce moment de calme.
- La présence des animateurs est indispensable pour le bon déroulement d'un temps calme.

Le goûter

Le goûter est un temps où le dialogue et l'échange sont favorisés, c'est un moment favorisant la responsabilisation et la socialisation des enfants. Comme tous les repas, il se déroule dans le calme. Il a valeur de pause énergétique et a aussi une dimension affective pour les enfants.

C'est un moment instauré pendant lequel chacun prend le temps de faire une pause, d'effectuer le bilan de la journée. Ce bilan est un temps de parole, d'écoute, de prise de décisions sur la vie du séjour, mais aussi le moment de décider des activités à venir. C'est l'instant où chacun peut exprimer ses envies. Le goûter peut se prendre sous forme animé.

L'enfant est invité à :

- Goûter à tout
- Manger en quantité suffisante
- Être assis et communiquer dans le calme

L'animateur est invité à :

- Vérifier que tous les enfants sont participatifs.
- Éduquer au goût.
- Contrôler l'équilibre alimentaire.
- Dialoguer et faire respecter les règles de vie.

Astuces et conseils pour l'animateur :

- Avoir un comportement calme.
- Prévoir un lieu ombragé selon les températures.
- Changer de lieu régulièrement pour s'approprier l'environnement du séjour.

- Veiller à ce que le partage se fasse de manière équitable pour tous les enfants.
- C'est l'occasion pour les animateurs de faire un point avec les enfants et de prendre la température du groupe afin de connaître les besoins de chacun.
- L'animateur est référent et doit également manger un goûter avec les enfants.
- Il est important de boire de l'eau en quantité suffisante.

Hygiène

Le lavage des mains, les douches* (**lors d'un séjour, mini-séjour ou nuitée uniquement*), le brossage des dents sont des temps prévus dans la journée où une éducation à l'hygiène est nécessaire par les animateurs. Il est pour les animateurs un temps de responsabilisation des enfants et d'accession à son autonomie. Les animateurs doivent être présents à ces moments pour garantir la bonne hygiène des enfants accueillis sur le séjour en respectant au maximum son intimité.

L'enfant est invité à :

- Prendre en charge son hygiène corporelle
- Étendre son gant et sa serviette après les douches (*lors d'un séjour, mini-séjour ou nuitée uniquement*)
- Gérer sa trousse de toilette et son linge sale (*lors d'un séjour, mini-séjour ou nuitée uniquement*)
- Apprendre des notions d'hygiènes
- Ne pas courir dans les secteurs dangereux (douches, ...)

L'animateur est invité à :

- Contrôler l'hygiène des enfants
- Vérifier l'étendage du linge de toilette après les douches
- Aider à la gestion des affaires des jeunes
- Éduquer à l'hygiène corporelle
- Respecter l'intimité des enfants

Astuces et conseils pour l'animateur :

- Lors des douches, prévoyez une tenue ne risquant pas l'eau
- Veiller au calme dans les déplacements
- Prévoir des jeux et des chants en cas d'attente aux douches (*lors d'un séjour, mini-séjour ou nuitée uniquement*).
- Respecter le moment d'intimité de la toilette en général mais vérifier que l'enfant s'est bien lavé : l'état de la bouteille de shampoing, du savon, du gel douche, de la brosse à dents et du dentifrice, les chevilles, les poignets, les oreilles et les ongles sont de très bons indicateurs de lavage des enfants. (*lors d'un séjour, mini-séjour ou nuitée uniquement*).

Le sommeil – Le sommeil (*lors d'un séjour, mini-séjour ou nuitée uniquement*)

Le coucher se déroulant dans de bonnes conditions, suivi d'une bonne nuit de sommeil sont essentiels pour la réussite d'un séjour et pour l'équilibre de chaque enfant. Si les enfants sont en vacances, les loisirs sont aussi synonymes pour tous de détente et de repos selon les activités proposées dans la journée. Les couchers seront échelonnés si nécessaire en suivant les tranches d'âge sur le séjour afin de respecter le rythme de chacun.

L'enfant est invité à :

- Être calme
- Écouter, discuter, se rassurer
- Dormir suffisamment
- Connaître et respecter les horaires

L'animateur est invité à :

- Être présent pendant le temps d'endormissement des enfants.
- Dialoguer, échanger et rassurer les enfants si nécessaire.
- Assurer les quotas de sommeil des enfants.
- Faire respecter les horaires du coucher.

Astuces et conseils pour l'animateur :

- Quotas de sommeil moyens : ne pas oublier de tenir compte du rythme de chaque enfant :
 - o 4-6 ans : il faut 12h de sommeil
 - o 6-9 ans : il faut 11h de sommeil
 - o 10-12 ans : il faut 10h de sommeil
 - o 13-15 ans : il faut entre 9h et 10h de sommeil
 - o 16-18 ans : il faut entre 8h et 10h de sommeil, par nuit
- Animer un endormissement est un moment opportun pour prendre la température du groupe, raconter une histoire, lire un conte ou faire une mise au point sur la journée écoulée ou celle du lendemain avec les enfants.
- Il est important de penser d'accompagner les enfants aux toilettes avec le coucher.
- Avoir une attitude sécurisante, calme, un bonsoir individualisé constituent des marques d'affection que les enfants savent apprécier.
- La présence d'un doudou est possible pour les enfants dans le besoin.
- Vérifier que l'enfant a enlevé ses sous-vêtements et rangé correctement ses affaires.
- Il est important de rester dans les couloirs et les chambres jusqu'au moment où les enfants sont endormis.
- Penser à gérer son propre temps de sommeil.

Gestion du linge des enfants (lors d'un séjour, mini-séjour ou nuitée uniquement)

Ranger, gérer ses affaires c'est faire preuve de respect de soi, de son environnement et des autres. C'est un temps de responsabilisation. L'état de la valise au retour est aussi l'image du séjour auprès des parents. Il convient d'établir un enregistrement (inventaire) de l'ensemble des bagages des enfants à l'arrivée sur le séjour, ainsi qu'au départ, pour vérification.

L'enfant est invité à :

- Présenter l'ensemble de ses bagages à son arrivée
- Ranger son linge et prendre soin de ses affaires
- Se changer suffisamment en fonction des activités proposées sur la journée
- Gérer et confier ses biens personnels aux animateurs si nécessaire

L'animateur est invité à :

- Contrôler les bagages des enfants
- Aider l'enfant à la bonne gestion de ses affaires personnelles
- Éduquer à l'hygiène corporelle (changement de vêtements chaque jour)
- Éviter pertes, vols ou détériorations des objets personnels des enfants

Astuces et conseils pour l'animateur :

- A l'arrivée sur le séjour : faire vider les valises des enfants et l'ensemble des sacs. Conserver si nécessaire l'alimentaire périssable ou produits frais, faire répartir les vêtements sur le lit et vérifier l'inventaire, ne pas oublier de comptabiliser dans l'inventaire les affaires que l'enfant porte sur lui.
- Faire un point si nécessaire à mi-séjour des affaires personnelles des enfants
- Prévoir un espace de rangement suffisant pour chaque enfant et montrer à l'enfant où et comment ranger ses affaires durant le séjour.
- Rien ne doit traîner au sol ou sous les lits pour faciliter le ménage du personnel de service.
- Veiller à ce que les enfants changent de sous-vêtements tous les jours et qu'ils ne dorment pas avec la nuit.
- Mettre à disposition de chaque enfant un sac pour le linge sale si l'enfant n'en n'a pas déjà un.

- Etablir un roulement régulier pour éviter des soucis de gestion en lingerie.
- Prévoir l'organisation d'une dernière lessive afin de l'enfant ait un maximum de linge propre au retour.

Les sorties à pied

Lors d'un déplacement à pied avec des mineurs, il est impératif de respecter le taux d'encadrement exigé dans le cadre des accueils. En aucun cas, il ne devra être inférieur à 2 animateurs (1 devant et 1 derrière), et cela même à faible effectif. Toute sortie doit au préalable faire l'objet d'un repérage d'itinéraire qui sera ensuite transmis au directeur de la structure. Lorsqu'une chaussée est bordée d'emplacements réservés aux piétons (trottoirs, accotements), ils sont tenus de les utiliser. Lorsqu'il ne leur est pas possible d'utiliser les emplacements qui leur sont réservés ou en l'absence de ceux-ci, les piétons peuvent emprunter les autres parties de la route en prenant les précautions nécessaires.

Avant toute sortie, il est indispensable de prévoir le listing ainsi que les fiches sanitaires des mineurs concernés par la sortie, la trousse de secours, un moyen de communication ainsi qu'un récapitulatif des principaux numéros d'urgences (Samu, Pompiers, centre antipoison...) et coordonnées téléphoniques de la structure et de ses responsables. Il est également important de confier au responsable du séjour un exemplaire du listing des mineurs concernés par la sortie.

Les sorties en bus

Lors d'un déplacement en car ou en bus avec des mineurs, il est impératif de respecter le taux d'encadrement exigé dans le cadre de l'accueil. Le chauffeur n'est – en aucun cas – pris en compte dans ce taux d'encadrement. Le directeur est tenu de désigner un chef de convoi, d'établir une liste nominative des passagers et de placer un animateur à proximité de chaque porte et issue de secours. Le temps du trajet est un temps de travail à part entière pendant lequel le chef de convoi et les animateurs sont tenus à une obligation générale et permanente de surveillance, de prudence et de sécurité s'agissant des mineurs qui sont sous leur garde. Avant chaque trajet, les animateurs doivent impérativement rappeler les consignes de sécurité et veiller à ce que les enfants soient correctement assis (l'utilisation de strapontins est interdite) et portent leur ceinture de sécurité (si le car en est équipé).

Le chef de convoi

Le chef de convoi est désigné par le directeur du séjour, il est responsable – par délégation – du convoyage. À ce titre, il doit s'assurer de la conformité du transport et veiller à son bon déroulement. Il communique régulièrement avec le chauffeur et doit – si nécessaire – prévenir l'organisateur voire les autorités compétentes (police, gendarmerie), en cas de doute sur l'état du véhicule (état des pneus, etc.), sur le comportement du chauffeur (alcoolémie, fatigue du conducteur, etc.) ou bien sur sa conduite (respect du code de la route, vitesse maximale, heure et amplitude de conduite, etc.). Les portes situées à l'arrière doivent rester fermées pour embarquer et débarquer afin de mieux contrôler les effectifs. Un animateur doit être présent au niveau de chaque porte de l'autocar (avant, milieu et arrière). Tout au long du trajet, veiller à ce que les enfants soient correctement assis et portent leur ceinture de sécurité (si le car en est équipé).

Drogues, alcool et tabac

En vertu de la loi, il est strictement interdit aux animateurs et à l'ensemble des équipes de transporter ou de consommer du tabac, de l'alcool ou toute drogue ou stupéfiant en présence des enfants ou dans un endroit qui pourrait être occupé ou visité par des enfants. Certains enfants sont autorisés par les parents à fumer, mais devront le faire en des endroits et à des moments déterminés avec l'équipe d'animation. L'application stricte de cette consigne ne tolère aucune exception. Toute drogue étant interdite par la loi, en cas de détention illicite, une procédure sera immédiatement ouverte auprès des services compétents, aussi pour les mineurs que pour les majeurs, enfants ou adultes.

Mixité / Sexualité

La loi stipule que la mixité est autorisée dans les dortoirs et les douches jusqu'à 6 ans, au-delà de 6 ans, la mixité dans ces lieux est interdite. Le directeur et son équipe d'animateurs auront tout à gérer des rapports sociaux normaux qui prennent une place plus importante à la puberté. Nous nous devons d'être vigilant sur les rapports établis entre les jeunes. En cas de comportement anormal, un temps d'échange sera organisé. Aucune décision individuelle ne doit être prise sur ce sujet.

L'infirmier / Santé

Assurer la bonne santé des enfants fait partie des fonctions des animateurs. Faire en sorte qu'il se sente bien dans son corps tout au long du séjour fait partie de nos objectifs et de nos intentions et attentions éducatives. Ce sont aussi des temps de responsabilisation pour les enfants qui leur permettent d'accéder à leur autonomie. Il convient de tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité affective. L'enfant va découvrir un monde inconnu pour lui : les vacances avec d'autres enfants, de nouveaux adultes, de nouveaux lieux, de nouvelles règles de vie. Il est important qu'ils puissent se créer des repères dans le temps, dans l'espace dans les relations interpersonnelles.

L'enfant est invité à :

- Vivre en bonne santé
- Avoir une hygiène correcte
- Être soigné
- Apprendre des notions d'hygiène

L'animateur est invité à :

- Être vigilant
- Éduquer à l'hygiène corporelle
- Informer l'assistant sanitaire
- Éduquer la santé

Astuces et conseils pour l'animateur :

- Avoir une trousse à pharmacie et à la gérer au mieux tout le long du séjour, en accord avec l'assistant sanitaire.
- Avec une trousse de premiers secours à chaque sortie avec un téléphone portable.
- Ne pas hésiter à informer tout de suite pour toute blessure même bénigne l'assistant sanitaire, le directeur adjoint ou le directeur, il en est de même pour tout comportement anormal ou événement épidémiologique (poux, dermatoses, ...).
- Les fiches sanitaires sont réservées à l'utilisation exclusive des cas d'urgence absolue, en accord après un membre de l'équipe pédagogique.
- Une fiche par enfant signalant toute particularité en ce qui concerne les traitements médicaux à suivre, les allergies, ... sera remise à chaque animateur, et ce, pour chaque enfant du séjour.
- La gestion du cahier de l'infirmier incombe à l'assistant sanitaire et, par défaut, à l'équipe pédagogique. L'animateur devra impérativement formaliser chaque soin réalisé.
- L'assistant sanitaire se chargera de réceptionner les médicaments, accompagnés d'une ordonnance.

Le culte

Dans les espaces publics tels que les ALSH ou séjours, le culte ne doit pas entraver la bonne marche de la structure. C'est-à-dire qu'aucun signe ou acte religieux ne doit être mis en avant ou trop apparaître et ainsi gêner le bon fonctionnement. En ce qui concerne les encadrants, cette neutralité est une obligation et aucun signe ne doit transparaître, ou, en tous les cas, être mis en avant. Peut-être comme seule exception à cette règle de laïcité, est le respect de ces religions au niveau alimentaire. Lorsque cela est possible, bien évidemment, comme pour les régimes

sans porc ou sans viande par exemple. Les animateurs devront adopter en toutes circonstances une attitude laïque basée sur le respect de l'autre et de ses différences, qui permette de favoriser l'autonomie des enfants dont ils ont la charge, leur construction citoyenne et leur capacité d'écoute et d'ouverture. Par attitude laïque, il faut comprendre la cohérence entre les convictions initiales et les actions menées, la prise en compte des avis de tous (enfant, équipe d'animation), et le respect de l'autre cette attitude laïque devra être travaillée en équipe, en lien avec le projet pédagogique de l'accueil, afin de définir des cadres de fonctionnement, dans le respect de la législation, permettant à un maximum d'enfants de partager des activités, des idées, des projets...

Les sécurités des enfants

Sécurité affective

Nous veillerons à être équitable et à ne pas privilégier un enfant plutôt qu'un autre. Méfions-nous des violences verbales : si elles paraissent anodines pour l'adulte elles sont souvent blessantes pour l'enfant. La violence d'un adulte envers un enfant est potentiellement un abus de pouvoir. Nous nous attacherons à créer un climat sain où chacun pourra s'exprimer sans contrainte et où la parole de chacun sera prise en compte. Nous veillerons également à bien faire la différence entre punition et sanction en privilégiant cette dernière.

Sécurité physique

- Surveiller les enfants durant les activités, participer avec le recul nécessaire ;
- Réfléchir aux dangers, choisir et préparer le lieu de l'activité ainsi que le matériel ;
- Contrôler l'hygiène corporelle et alimentaire de chaque enfant ;
- Connaître les particularités de chaque enfant.

Sécurité morale

Il nous faut surveiller :

- Notre langage ;
- Notre tenue vestimentaire ;
- L'attitude trop familière entre adulte et envers les enfants ;
- Notre discrétion quant à notre vie privée et celle des mineurs

Les responsabilités

Les acteurs de l'animation sont, au moins en tant qu'adultes, tous responsables de leurs actes. Le directeur n'assume pas toute la responsabilité, mais la partage avec son équipe. Le terme de responsabilité est général et peut englober plusieurs définitions :

La responsabilité morale

C'est le fait d'agir conformément à ses valeurs, à ses convictions, le fait d'agir en tant qu'adulte. Dans le domaine de l'animation, c'est par exemple contribuer à l'éducation de l'enfant en adoptant des propos et attitudes adaptés,

respecter le matériel et l'environnement de l'accueil, améliorer « l'image de marque » de l'accueil à l'égard de l'extérieur...

La responsabilité civile

Selon l'article 1382 du code civil, « tout fait quelconque de l'Homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à le réparer ». La responsabilité civile n'est pas une sanction mais un dédommagement équivalent au préjudice subi par la victime, en nature ou en argent.

La responsabilité pénale

Elle a pour but la répression des infractions prévues par la loi (contraventions, délits, crimes). C'est la réponse de la société à un comportement contraire à la loi. L'infraction peut être volontaire ou involontaire. Elle peut consister en une action (comme pour le vol) ou une négligence (par exemple, la non-assistance à personne en danger). Les sanctions principales prévues par la loi sont l'amende et l'emprisonnement. La responsabilité pénale ne peut jamais être couverte par une assurance.

La responsabilité éducative

L'animateur doit avoir un rôle éducatif ne serait-ce que pour l'apprentissage de la vie en collectivité, celui des règles de vie en société, la défense des Droits de l'Enfant et des Lois, la prise en compte de chaque individu dans le groupe, tant sur ces besoins que sur son rythme. Chaque enfant est différent et c'est le rôle de l'animateur de prendre chaque individu en considération dans le groupe et non le groupe comme un tout. Il accompagne les enfants dans ces apprentissages et les aide à prendre conscience d'eux-mêmes, à penser par eux-mêmes, à affirmer et défendre leurs propres idées.

Sécurisation des locaux

- La structure fait l'objet d'un contrôle sécurité annuelle.
- Les extincteurs et alarmes sont misent aux normes régulièrement.
- Les issues de secours sont maintenues dégagées.
- Un exercice d'alerte incendie et d'alerte intrusion est organisée dans les trois premiers jours de l'accueil.
- L'équipe éducative est informée des plans d'évacuation
- Les grilles de l'établissement sont maintenues fermées à clé par l'équipe de direction.

L'accueil d'enfant porteur de handicap

Dans le cadre d'un accueil optimal chaque enfant accueilli sur la structure et souffrant d'un handicap, qu'il soit mental ou moteur est accompagné par un animateur référent. Ces animateurs sont en priorités des personnes diplômés éducateurs spécialisés ou moniteurs éducateurs. Cet accompagnement individuel permet aux enfants de pouvoir vivre leur centre à leur rythme.

Les locaux sont aménagés au mieux par l'équipe afin que chaque enfant selon son handicap puisse se sentir à l'aise et en sécurité dans la structure. L'intégration au sein du groupe est pour nous une priorité.

Dans tous les cas, nous apporterons une attention particulière à l'enfant. Un animateur sera spécifiquement référent de l'enfant quand le cas le permet, pour l'aider dans la vie collective et faciliter son intégration au sein de l'accueil. Des conditions spécifiques d'accueil pour ces enfants pourront être mis en place si besoin, et après concertation avec les parents (Participation ou non à certaines activités, changement de groupe d'âge, temps d'accueil spécifique ...)

Le handicap moteur

Soyez attentifs aux mouvements qui peuvent être rendus difficiles – voire impossibles – par le handicap de l'enfant. Vous pouvez lui proposer votre aide mais n'hésitez pas à l'encourager pour qu'il fasse seul.

En ce qui concerne l'animation :

Vous pouvez organiser toutes sortes de jeux, pourvu que l'enfant en situation de handicap ne se sente pas en échec. Laissez libre cours à votre imagination pour adapter les activités de manière à ce que l'enfant puisse **jouer avec et comme les autres.**

Parfois, il s'agit simplement de le laisser faire en étant attentif. Pensez à mettre en place des jeux coopératifs, qui permettent de jouer ensemble sans discriminations. Pour autant, ne perdez pas de vue l'intérêt des enfants valides.

Le handicap mental

L'enfant peut éprouver des difficultés à comprendre les consignes qui lui sont données. Il a globalement **un niveau de compréhension inférieur à celui des enfants de son âge** : différents centres d'intérêts, pas le même genre de conversations, décalage dans l'humour, difficultés à hiérarchiser les événements, à faire des choix, etc. **L'enfant se repère difficilement**, que ce soit dans l'espace ou dans le temps et ses facultés de mémorisation sont amoindries. Du fait de ses difficultés de compréhension et de repérage, **l'enfant peut être ralenti dans ses actions et ses échanges verbaux.** Lorsque vous détaillez une consigne, **utilisez des phrases simples et assurez-vous que l'enfant les ait bien comprises.** Lorsque vous communiquez une information au groupe dans son ensemble, n'oubliez pas de la répéter individuellement à l'enfant déficient.

Lorsqu'un changement de lieu ou d'activité intervient, **prévenez l'enfant.** Expliquez-lui ce qu'il va faire et pourquoi, afin qu'il puisse se projeter / se repérer. Gardez toujours à l'esprit qu'un enfant déficient n'a pas forcément conscience du danger qui l'entoure, soyez d'autant plus vigilant. **Stimulez régulièrement l'enfant afin qu'il effectue lui-même les actes de la vie quotidienne.** Même si cela peut être plus long, il vaut mieux montrer à l'enfant ce qu'il doit faire et comment le faire, plutôt que de le faire à sa place et ainsi brider son autonomie.

En ce qui concerne l'animation : Privilégiez les chants et les jeux où l'enfant déficient ne sera pas le seul en difficulté. Les jeux avec une grande part de chance permettent de limiter le recours à la réflexion et donc de ne pas mettre en difficulté l'enfant.

L'enfant autiste

L'autisme, ou trouble du spectre autistique, est une maladie qui se caractérise par **un développement anormal** de l'enfant, principalement **au niveau social, relationnel, et communicationnel.** La maladie existe à différents degrés, avec des formes qui permettent une expression verbale et une vie plus ou moins indépendante, et des troubles bien plus profonds avec des comportements très stéréotypés.

L'enfant autiste éprouve des **difficultés à entrer en communication**, ou à développer un mode de communication qui nous soit accessible. Il n'a pas toujours accès au décodage des émotions (les siennes ou celles des autres). Il est souvent très **sensible au bruit et à l'accumulation d'informations** (sonores, visuelles...), il peut alors se boucher les oreilles, s'isoler... Il est également **sensible au détail** (il voit chaque pièce d'un objet plutôt que l'objet dans son ensemble).

Pour se rassurer, l'enfant autiste met souvent en place **une organisation très ritualisée de sa vie quotidienne** (avec beaucoup d'habitudes). Il peut aussi avoir des **mouvements rythmés et répétitifs** que l'on appelle stéréotypies (balancements, bruitages, tapotements...).

L'enfant sourd

L'enfant porteur d'un handicap auditif peut a priori tout faire sans risques particuliers et possède toutes les capacités intellectuelles et physiques d'un enfant du même âge. Il peut être isolé car il est privé des informations sonores : sons, bruits, paroles. Il ne peut pas percevoir un bruit de danger (véhicule arrivant), ou un signal sonore d'alarme. **Il appréhende le monde principalement par la vue.**

En raison de ses difficultés d'appropriation du français oral et écrit, il a également du mal à comprendre. Face à un enfant qui ne perçoit pas le danger venant de l'arrière, il est primordial que l'équipe **redouble de vigilance** quant à la sécurité de l'enfant.

L'enfant ayant des allergies alimentaires

Une allergie alimentaire est une réaction d'hypersensibilité immédiate, provoquée par l'ingestion d'une substance alimentaire, qui peut aussi être un additif alimentaire. L'allergie peut survenir après un contact prolongé avec l'élément allergène ou immédiatement suite à la deuxième ingestion. Il se peut donc que l'enfant soit allergique depuis toujours à un aliment, ou qu'il ait déclenché cette allergie tardivement. Consultez le protocole d'intervention en cas de crise. Lors des sorties, **pensez à emporter la trousse d'urgence et la fiche sanitaire** de l'enfant.

Il est important que vous connaissiez les aliments allergènes pour l'enfant et les produits dans lesquels on peut les retrouver. À chaque repas – goûter y compris – vérifiez auprès de personnel de service l'étiquetage de chaque aliment. Parfois, un contact physique avec l'allergène peut déclencher l'allergie : vous devez donc vous assurer que l'enfant n'y touche pas, et que tous ceux qui y touchent se lavent bien les mains. Face à un enfant allergique, il est primordial que l'équipe **sache quel est l'aliment allergène et comment réagir en cas de crise.**

Divers

L'utilisation du téléphone

L'équipe d'animation et de direction doit être joignable à tout moment de la journée. Il en va de soi que l'on ne peut pas interdire les téléphones portables. Cependant chaque animateur s'engage à ne pas l'utiliser de façon abusive. Les sms, la réponse aux appels autres que professionnel, et tout autre utilisation (réseau sociaux, photos, musique) sont strictement interdits durant le temps de travail.

Il est interdit de prendre des photos ou des vidéos avec les enfants mais également seul sur son lieu de travail.

Une attention particulière sera portée sur l'utilisation des téléphones portable par les enfants. En aucun cas, l'enfant utilisera son téléphone durant le temps d'accueil que ce soit pour appeler, envoyer des messages, écouter de la musique et encore moins prendre des photos ou des vidéos.

L'utilisation des réseaux sociaux

L'animateur doit faire preuve de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions. La mise en ligne d'informations privées, et professionnelles n'est pas acceptable.

La diffamation, l'imputation qui porte atteinte à l'honneur d'une personne ou d'une institution et l'injure (expression outrageante) sont pénalement sanctionnables.

La responsabilité de l'écrit, le respect du droit à l'image sont de même nature sur un site web ou sur un blog ou un réseau social.

Il est donc interdit de relater des faits, de diffuser des photos ou des vidéos concernant l'accueil de loisirs sur internet. Toute divulgation d'informations pouvant porter atteinte à l'institution ne doit pas être publiée sur les médias sociaux.

Besoin de repos, respect des rythmes individuels

L'étude des rythmes biologique nous a appris que chacun avait des rythmes de vie spécifique : temps de sommeil, de repos, d'activité ... En aucun cas les contraintes de la collectivité ne doivent l'emporter sur le respect de ses rythmes. C'est au centre à s'adapter à chaque enfant et non l'inverse. Les besoins de repos et de sommeil sont importants. Ils permettent le bon développement de l'enfant.

Savoir reconnaître la maltraitance

La maltraitance peut être **physique, morale ou sexuelle**. On parle de maltraitance dès lors qu'il y a non-respect de la personne, non-respect d'un enfant par ses parents ou par des adultes ayant autorité sur lui. Maltraiter un enfant, ce n'est pas forcément agir avec brutalité ou donner des coups.

C'est aussi :

- Le négliger, l'ignorer ou le singulariser parce qu'il est différent
- Le dévaloriser, l'humilier, en faire un « bouc émissaire »
- Le persécuter par des moqueries et des brimades
- Le forcer à faire des activités contre son gré
- Lui imposer un rythme inadapté
- Exercer une autorité exagérée en criant ou en menaçant de punitions abusives
- Instaurer une ambiance de peur, voir de terreur
- Instaurer un climat ambigu : langage et comportement déplacés, attouchement d'ordre sexuel ou attentat à la pudeur.

Les signatures

Signatures de l'ensemble des membres des équipes suivantes :

- Equipe pédagogique
- Equipe d'animation
- Equipe technique

Noms et prénoms des signataires :